L'homme nouveau
N°3 – 6 €
Hors-série



- Mes consultations au Planning familial
- Échographie de la culture de mort
- Les adresses pour la vie

J'ai voulu avorter

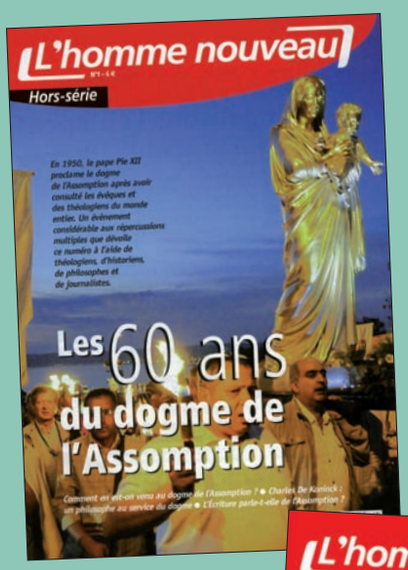
Enquête au Planning familial

Les hors-série de L'Homme Nouveau

6 € chaque numéro

Découvrez les premiers hors-série de L'Homme Nouveau !

Hors-série n°1



Le dernier dogme proclamé par l'Église, celui de l'Immaculée Conception, le fut le 1er novembre 1960 par Pie XII. L'histoire du dogme, le contexte de sa promulgation, Notre-Dame en France,... autant de sujets intemporels à découvrir dans ce hors-série.

Hors-série n°2



I – Jean-Paul II, Pape béatifié
La réponse de l'Église au « *santo subito* » par Faustine des Lys – Comment l'Église fait les saints par le père Laurent-Marie Pocquet du Haut-Jussé – Guérie par Jean-Paul II par Adélaïde Pouchol.

II – Jean-Paul II, Pape vivant
La vocation de Karol Wojtyla par Yves Chiron – À la suite du Christ : un Pape souffrant par Alain de Penanster – La nation au cœur par le cardinal Paul Poupard – Sur tous les fronts par le père Joseph Vandrisse (†) – L'évangélisation au cœur d'un pontificat par le père Joseph Vandrisse (†) – France, es-tu fidèle à ton alliance avec la Sagesse ? par Alain de Penanster – Jean-Paul II, le Pape de plusieurs générations par Bruno Couillaud – En famille avec Jean-Paul II par Jean-Marie Le Méné – Ami des saints par Georges Daix – Rome pleure et salue son Pape par l'abbé Guillaume de Tanoüarn.

III – Jean-Paul, II, Pape enseignant
L'Incarnation rédemptrice par le cardinal Jean Honoré – Splendeur du vrai par le père Léo Elders – Être homme en vérité par Pierre Durrande – Une théologie du corps par Aline Lizotte – Un pontificat à dimension sociale par Denis Sureau.

Bon de commande

● À retourner avec votre chèque à l'ordre des Éditions de L'Homme Nouveau, 10, rue Rosenwald, 75015 Paris (France)

❑ M. ❑ Mme ❑ Mlle ❑ P. ❑ Sr
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal :
Ville : Pays :
Courriel :
❑ Abonné à *L'Homme Nouveau*.

● Commande et règlement possible via notre site sécurisé : www.hommenouveau.fr

Frais de port offerts

OUI, je souhaite commander
le hors-série numéro : _____

- ❑ Un exemplaire à **6 €**
- ❑ 5 exemplaires à **25,50 €** (- 15 %)
- ❑ 10 exemplaires à **42 €** (- 30 %)
- ❑ 50 exemplaires à **150 €** (- 50 %)
- ❑ Je commande les trois hors-série au prix global de **15 €** (au lieu de 18 €).

HS-3

Sommaire

ENQUÊTE P.4



>Pendant six mois la journaliste de *L'Homme Nouveau* s'est rendue au Planning familial. Choses vues et entendues.

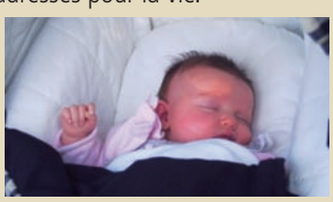
RÉFLEXION P.24

>Sous la question de l'avortement et de la contraception, se cache une vision déformée de l'homme et de la femme.



PRATIQUE P.36

>Aider, soutenir, encourager, réagir, c'est possible. Les bonnes adresses pour la vie.



L'homme nouveau

L'Homme Nouveau : 10, rue Rosenwald, 75015 Paris.
Standard : Tél. : 01 53 68 99 77 • Fax : 01 45 32 10 84
Courriel : contact@hommenouveau.fr
Internet : www.hommenouveau.fr
Pour contacter votre correspondant, composez le 01 53 68 99 suivi des deux chiffres entre parenthèses ou le courriel indiqué.
CCP Paris 5558 06T • Prix au n° : 6 euros – mai 2011.

Président, directeur de la publication : Denis SUREAU, denis-sureau@hommenouveau.fr ■ **Rédacteur en chef :** Philippe MAXENCE, philippe-maxence@hommenouveau.fr ■ **Secrétaire générale de la rédaction :** Blandine FABRE (71), blandine-fabre@hommenouveau.fr ■ **Secrétaire de la rédaction :** Élisabeth LASSAIGNE (74), redaction@hommenouveau.fr ■ **Rédactrice :** A. POUCHOL (40), adelaide-pouchol@hommenouveau.fr ■ **Abonnements-diffusion :** Laurence du LAC de FUGÈRES (76), laurence-dulac@hommenouveau.fr
L'Homme Nouveau est publié par les Éditions de L'Homme Nouveau, société coopérative anonyme au capital minimum de 306 748,31 euros. RCS Paris B 692 026 347. ■ Siège social : 10, rue Rosenwald, 75015 Paris. ■ Impression : Imprimerie de Champagne, ZI Les franchises, 52200 Langres. ■ Dépôt légal à parution. N° CPPAP : 1110 K 80110 ISSN 0018 4322. ■ Crédits photos : Une : © Katie Little - Fotolia.com ; p. 4, 25 et 37 : © Éric Simard - Fotolia.com ; p. 28 : © F. Joulin ; p. 38, 40 et 41 : © ADV ; p. 43-44 : © Mère de Miséricorde ; p. 45-47 : © TeenSTAR ; autres photos : Droits réservés.



Une libération captative

L'homme n'est-il qu'une marchandise comme les autres ? Précisons : pour l'ordre marchand qui régit nos vies sans que nous en ayons toujours conscience, la femme n'est-elle qu'une marchandise un peu plus sophistiquée, donc mieux cotée, parce que revêtue des attributs de l'humanité, avec ses passions et sa liberté qui, correctement guidées, serviront à dégager des bénéfices au profit de laboratoires pharmaceutiques qui démultiplient à la chaîne la découverte du docteur Pincus ? Dans le nouvel ordre libéral-libertaire dans lequel l'humanité du début XXIe siècle évolue, la marchandisation bon teint de l'humain est l'une des clefs de compréhension d'un monde qui semble avoir mis de côté tout bon sens.

Un totalitarisme nouvelle manière ? Contrairement à une idée trop facilement répandue, le totalitarisme ne consiste pas en une extension de l'arbitraire politique. Il y a bien longtemps que la philosophie a évoqué cet odieux détournement de la finalité du politique qui est le bien commun au profit du bien d'un particulier sous le terme de tyrannie. Comme l'a montré dès les années soixante-dix le philosophe Claude Polin, le totalitarisme s'en distingue en ce qu'il consiste en un pouvoir qui devient *« l'expression de l'infrastructure économique »*. Fondamentalement, la société totalitaire exprime donc la domination absolue de l'économisme. Après le communisme et le national-socialisme, le néo-totalitarisme a pris un visage rassurant par lequel la liberté absolue en matière sexuelle s'allie superbement à un libéralisme marchand dans une rencontre objective contre la nature humaine faite de limites. Les femmes, qui revendiquaient en 1971 le droit absolu à l'avortement, le disaient alors clairement : *« Je ferai un enfant si j'en ai envie, nulle pression morale, nulle institution, nul impératif économique ne peut m'y contraindre. Cela est mon pouvoir politique. Comme tout producteur, je peux, en attendant mieux, faire pression sur la société à travers ma production (grève d'enfants). »* Pour se libérer de certaines contraintes, elles posaient le choix d'être réduites à un instrument de production avant de devenir de pures consommatrices passives. Libérée des contraintes de la nature, la femme est devenue libre de choisir seulement entre le prix d'une plaquette de pilules, un avortement ou un paquet de préservatifs à offrir à son partenaire.

C'est pour rendre compte de cette « libération captative » qu'Adélaïde Pouchol et plusieurs jeunes filles ont enquêté pendant six mois auprès des centres de Planning familial, se mettant dans la peau des jeunes femmes en détresse réelle qui cherchent des solutions à une situation difficile. Le résultat ? Vous le trouverez dans ces pages. Avec des propos parfois difficiles à supporter tenus pourtant par des femmes accueillantes, bien décidées à aider celle qui venait à leur rencontre. Un contraste qui appartient aussi à la réalité et qu'il faut prendre en compte pour saisir la complexité de la situation actuelle. Au terme de cette enquête de terrain, nous avons, bien sûr, demandé à rencontrer les responsables du Planning familial pour réaliser avec eux un entretien. À ce jour, nous attendons toujours la réponse… ■

Philippe Maxence
Rédacteur en Chef

« Je ferai un enfant si j'en ai envie, nulle pression morale, nulle institution, nul impératif économique ne peut m'y contraindre. Cela est mon pouvoir politique. Comme tout producteur, je peux, en attendant mieux, faire pression sur la société à travers ma production (grève d'enfants). »

Manifeste des 343 salopes
Le Nouvel Observateur le 5 avril 1971

PLANNING FAMILIAL

Enquête



Pour savoir comment fonctionne notre société, rien de tel que de se rendre dans ses institutions privilégiées. Parmi celles-ci, les centres de Planning familial, qui ont pignon sur rue et sont censés aider les jeunes femmes en difficulté. Nos journalistes s'y sont rendues pour, au-delà des discours convenus, découvrir la réalité.

J'ai voulu avorter

Par Adélaïde Pouchol

« *Et si j'avorte, est-ce que le bébé aura mal ? – Non, le fœtus est trop petit. D'ailleurs, on ne sait pas, peut-être qu'il y prend du plaisir.* »

Les propos rapportés, hélas, sont véridiques. Difficile d'y croire, et pourtant, ces mots, je les ai entendus.

Dans les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), les jeunes et moins jeunes femmes qui accueillent, écoutent et conseillent n'ont décidément pas froid aux yeux. Toutes les « conseillères » ne tiennent pas de tels propos mais l'ambiance générale est à la revendication et la libération sexuelle.

Pilier de la lutte féministe

Connu et présenté comme l'un des plus gros organismes mondiaux d'incitation à l'avortement et à l'utilisation de la contraception, pilier de la lutte féministe, le Planning familial a une influence considérable et, subventionné par l'État, une action efficace. Décidées à en savoir un peu plus, nous avons entrepris avec Claire K., de refuser de nous contenter d'informations de seconde main et d'aller voir sur place, puis d'autres ont accepté de nous prêter main-forte.

Ces visites ont été impressionnantes, voire difficiles. Lorsqu'on est persuadé qu'il y a une personne digne de vivre autant que vous et moi, si petit soit-il, dès la conception, les recommandations des conseillères autant que les affiches placardées dans la salle d'attente font frémir.

> « Est-ce que le bébé aura mal ? – Non, peut-être qu'il y prend du plaisir.

Avant la première visite, nous avions peur de ne pas parvenir à garder notre sérieux, de rire de nervosité, peu habituées que nous sommes à jouer les infiltrées et encore moins à côtoyer des lieux comme le Planning familial. Je puis vous assurer que nous n'avons pas ri un seul instant devant les affiches, en entendant les conseillères répondre par téléphone à diverses questions sur l'IVG ou la contraception, en voyant des préservatifs mis à disposition gratuitement, ou ces toutes jeunes lycéennes entrer, l'air un peu gêné malgré tout.

Le message du Planning familial est clair : la femme est au centre de toutes les préoccupations, elle doit cesser d'être la victime de l'homme et de la société et se libérer sexuellement, jouir sans entrave autant que les hommes, grands absents des locaux du Planning familial. La grossesse devient une maladie sexuellement transmissible, une conséquence gênante de l'acte sexuel, comme en témoignent ces slogans que nous avons pu lire et qui mettent sans complexe sur le même plan la grossesse et le virus du Sida : « Si vous avez des problèmes avec la drogue ou l'alcool, si vous contractez le virus du Sida ou une grossesse, contactez le Planning familial ».

À plusieurs reprises, nous avons entendu cette même comparaison, avorter, c'est comme se faire arracher une dent, quoi de plus anodin ? Ce n'est certes pas très agréable, comme toute opération chirurgicale, mais c'est bon pour la santé… Cette manière de présenter l'IVG fait sans doute partie des argumentaires prévus dans la formation des conseillères.

Des scénarios différents

Nous avons feint d'être enceintes et développé à chaque fois un scénario différent afin d'axer la discussion sur une problématique donnée : l'embryon est-il un humain ? Faut-il respecter le délai légal pour l'avortement en



Le Planning familial affiche sans complexe son objectif : toutes les sexualités doivent être permises, voire encouragées.

France ? Quel est le rôle du père dans le choix de l'avortement ? Que faire si je garde le bébé ?

Chaque visite était soigneusement préparée, le scénario devait être très clair et spécialement la situation familiale, la date des dernières règles et du rapport sexuel qui a permis la grossesse, l'utilisation ou non de contraception et, si contraception il y a, pourquoi elle n'a pas été efficace. Il serait faux et caricatural de dire que toutes les personnes qui nous ont reçues sont de violentes féministes. Au contraire, nous avons rencontré toutes sortes de femmes, certaines extrêmement douces, d'autres moins. Certaines avaient des propos véritablement choquants, mais toutes avaient au moins le mérite de vouloir ce qu'elles croient être notre bien, de respecter notre indécision, de nous dire que nous étions toujours libres de garder ou non notre « grossesse ». Car au Planning, on ne parle jamais de bébé ni d'enfant, mais de grossesse…

Lors de certaines de nos visites, les conseillères qui nous ont reçues nous ont donné des ordonnances dont plusieurs étaient antidatées. Par ailleurs, si les femmes qui nous ont reçues étaient différentes à chaque fois, c'est toujours du même nom qu'elles signaient, celui du docteur Z. (cf. ci-dessous). Enfin, les délais légaux pour avorter en France n'impressionnent guère les conseillères qui envoient depuis trente ans leurs patientes se faire avorter aux Pays-Bas. Outre l'absence absolue du respect de l'enfant à naître dont il fait preuve, le Planning familial est donc aussi coupable d'un certain nombre de fraudes.

Ce que nous rapportons au fil de ces pages est vrai, nous n'avons en aucun cas voulu, *a priori*, monter un scénario pour faire du Planning familial un suppôt de Satan et le lieu de toutes les perditions !

Ce que nous avons vu

Nous avons seulement voulu voir et entendre par nous-mêmes les propos de ces femmes qui pensent et agissent si différemment de nous pour connaître et faire connaître ce dont nous n'avons trop souvent que de lointains échos. Nous n'avons jamais rapporté autre chose que ce que nous avions vu ou entendu, de toute façon, mensonges et caricatures eurent été inutiles, la seule réalité du Planning Familial est déjà à elle-même suffisamment impressionnante. ■

Mais qui êtes-vous ?

Docteur Z.

Médecin retraité, Docteur Z. est bénévole pour le Planning familial du 10, rue Vivienne à Paris et prête main-forte aux quarante et quelque conseillères qui se relaient pour recevoir les 15 000 visites annuelles. Membre du Comité des Chiennes de Garde (contre la violence sexiste et pour la liberté d'action et de choix de toutes les femmes), elle est un pilier de la lutte féministe. Le docteur Z. prête par ailleurs son nom pour que soient signées du nom d'un médecin les ordonnances données aux jeunes filles désireuses de se faire avorter et qui viennent au Planning familial.

Ces ordonnances sont par ailleurs antidatées. Les conseillères du Planning familial contournent la loi afin de réduire au minimum le temps d'attente avant l'IVG, temps pendant lequel la femme pourrait subir des pressions. En effet, la loi impose un délai légal de huit jours entre les deux consultations préalables à l'IVG et obligatoires, après lesquelles la femme peut se rendre à l'hôpital pour avorter.

A.P.

Il y a un bébé si

Le 25 janvier 2010, Adélaïde et Claire se sont rendues dans un centre de Planning familial de Paris. Pour cette première visite : Adélaïde affirme avoir découvert qu'elle est enceinte et ne sait que faire…

Par Adélaïde Pouchol

Ce jour-là, j'avais entrepris ma première visite au Planning familial, accompagnée de Claire avec qui j'avais élaboré le projet. Le scénario, pour cette première fois, était des plus simples, il s'agissait d'abord de connaître le fonctionnement du Planning familial. J'incarnais une jeune fille désemparée par une grossesse qu'elle n'avait même pas osé avouer à son copain. Je venais me renseigner sur l'IVG pour prendre une décision en connaissance de cause.

Lutte féministe et avortement

La seule vision de la salle d'attente permettait de comprendre l'esprit des femmes qui allaient nous recevoir. Les murs y sont couverts d'affiches évoquant la lutte féministe, l'avortement, la contraception, le Sida, le plaisir mais nulle part une image d'enfant. Ici, la sexualité est une revendication. La femme de l'accueil ne prit pas la peine de nous saluer.

Après dix minutes d'attente, une conseillère d'environ 30 ans s'avança vers nous :

– « C'est pour qui ?

– Pour moi.

– Suivez-moi. »

Elle me fit entrer dans une petite pièce meublée de deux fauteuils et d'une table basse sur laquelle se trouvait… un saladier de préservatifs.

– « Alors, dites-moi ce qui vous amène.

– Je suis enceinte et on m'a dit que je pouvais venir ici pour en parler.

– D'abord, en êtes-vous sûre ?

– Oui, j'ai fait un test de grossesse.

– Comment ça s'est passé ? Vous connaissez le père ? »

Je lui explique que le père est mon copain et qu'un soir, nous avions un peu trop bu et nous n'avons pas fait attention. Et voilà le résultat.

– « Est-ce que vous l'avez dit à votre copain ?

– Non, je voulais d'abord me renseigner.

– C'est très important que vous puissiez en parler ensemble.

– Oui, je compte bien lui dire mais ce n'est pas facile, alors je préférais savoir un peu ce qu'il en était de l'IVG, être un peu au courant pour en parler plus facilement.

– Vous pensez à une IVG ?

– Oui, mais comme je n'y connais pas grand-chose, je ne suis pas sûre.

– Que savez-vous déjà de l'IVG ?

– Il n'y a plus de bébé.

– Non, ne dites pas ça, dites plutôt qu'il n'y a plus de grossesse.

– Oui, enfin, au moment où ça sort du ventre, c'est un bébé. C'est donc bien un bébé qu'il y a avant !

– Il ne faut pas penser la chose de cette manière. Il y a un bébé si vous le désirez, si vous avez un projet parental. Vous seule êtes en mesure de déterminer ce que vous voulez vivre avec cette grossesse.

> L'intervention est rapide, c'est comme si on vous arrachait une dent.

– Est-ce que l'avortement est douloureux ?

– Non, pas du tout ! Quand même, on est au XXIe siècle maintenant, on sait faire en sorte que les femmes n'aient plus mal ! L'intervention est rapide, vous ne sentez rien, c'est comme si on vous arrachait une dent.

– Et mon bébé aura mal ?

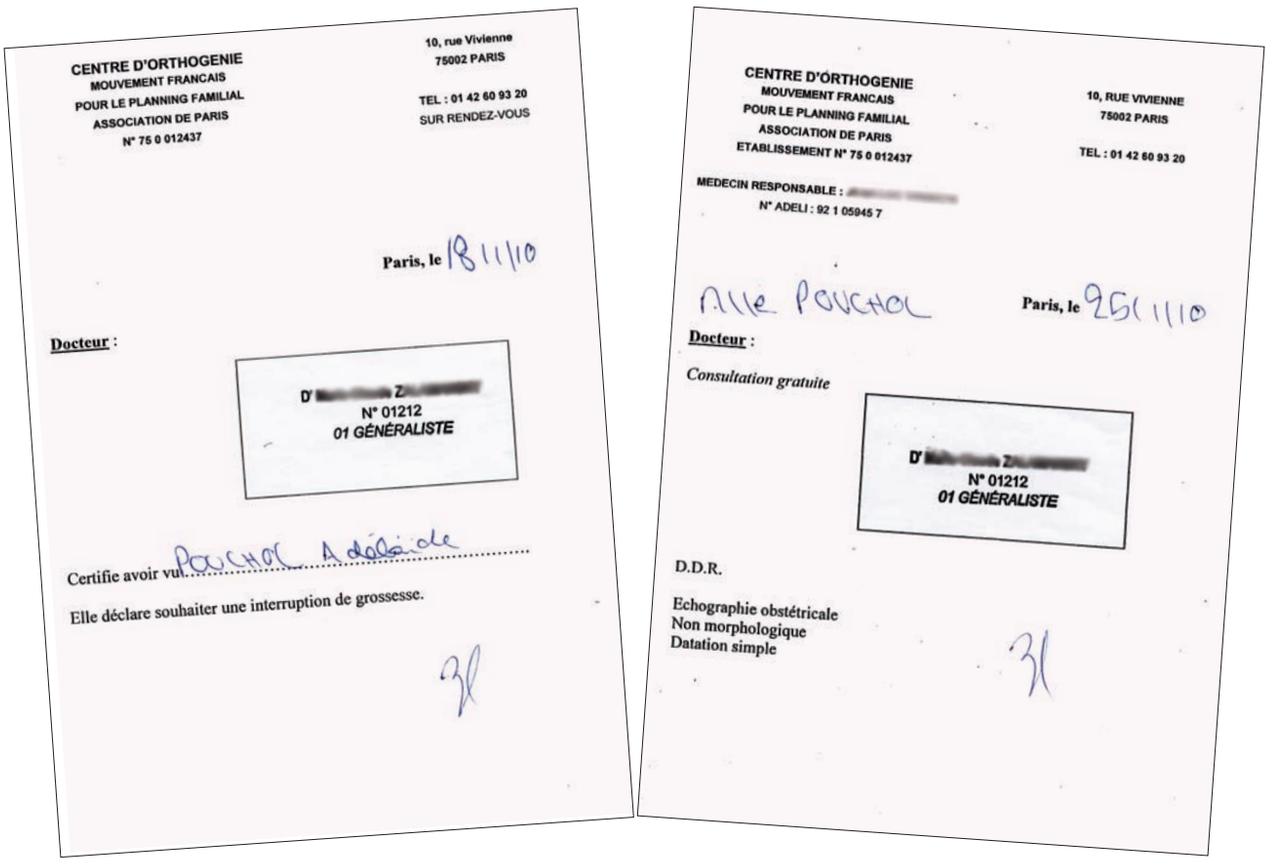
– Non, certainement pas. Vous savez, peut-être même qu'il y prend du plaisir, on n'en sait rien !

– Ah bon…

– Bon, je vais vous faire les papiers nécessaires pour que vous puissiez aller faire votre échographie et que vous puissiez procéder à l'IVG. Vous pouvez toujours changer d'avis mais au moins vous aurez les papiers nécessaires. »

Mon interlocutrice prit plusieurs papiers qu'elle remplit machinale-

vous le désirez



CENTRE D'ORTHOGENIE
MOUVEMENT FRANCAIS
POUR LE PLANNING FAMILIAL
ASSOCIATION DE PARIS
N° 75 0 012437

10, rue Vivienne
75002 PARIS

TEL : 01 42 60 93 20
SUR RENDEZ-VOUS

Paris, le 18/11/10

Docteur :

D' [redacted] Z
N° 01212
01 GÉNÉRALISTE

Certifie avoir vu POUCHOL Adélaïde

Elle déclare souhaiter une interruption de grossesse.

CENTRE D'ORTHOGENIE
MOUVEMENT FRANCAIS
POUR LE PLANNING FAMILIAL
ASSOCIATION DE PARIS
ETABLISSEMENT N° 75 0 012437

MEDECIN RESPONSABLE : [redacted]
N° ADELI : 92 1 05945 7

10, RUE VIVIENNE
75002 PARIS

TEL : 01 42 60 93 20

Mlle POUCHOL

Paris, le 25/11/10

Docteur :

Consultation gratuite

D' [redacted] Z
N° 01212
01 GÉNÉRALISTE

D.D.R.

Echographie obstétricale
Non morphologique
Datation simple

ment, je vis qu'elle avait l'habitude, et me tendit le tout. J'avais entre les mains plusieurs formulaires d'indications sur les modalités et les suites de l'IVG ainsi que trois feuilles signées du Dr Z. (cf. deux exemples ci-dessus).

Drôles d'ordonnances

Je constatais en sortant que la conseillère avait antidaté l'un des papiers. Nous étions le 25 janvier, elle certifiait m'avoir vue le 18 janvier, ce qui était absolument faux. En outre, ce même papier stipulait qu'un médecin m'avait examinée, or ce n'est pas en ces termes que je fus reçue, la conseillère ne s'était absolument pas présentée comme étant docteur. Je pensais venir dans un lieu d'écoute, j'avais, à mon insu, été l'objet d'une prétendue consultation médicale. Plusieurs points restaient donc à éclaircir, il fallait entreprendre d'autres visites. ■

Les ordonnances du « docteur Z. » délivrées à Adélaïde lors de sa visite du 25 janvier : si l'une porte bien cette date, l'autre est antidatée au 18 janvier.

Commentaire

Le projet parental... trouvaille merveilleuse de nos sociétés post-modernes ! D'un « amas de cellules », une femme, par son seul désir, peut faire un enfant. Et si moi, femme libre, bien entendu, et libérée des pressions d'une société par trop patriarcale, je décidais de faire sur mon stylo ou ma tasse de café un projet parental, deviendraient-ils mes enfants ? Ce concept de projet parental serait tout à fait amusant tant il est absurde, s'il n'était pas si tragique. Cette première visite au Planning familial n'inspire pas la confiance. Comment croire une femme qui ose émettre l'hypothèse qu'un enfant puisse prendre du plaisir à être éliminé ?

Ma grossesse, sexuellement

En décembre 2010, Claire et Marie se rendent dans un centre du Planning familial : Claire aimerait bien garder son bébé, mais son copain n'en veut pas. Que faire ?

Par Claire K.

Je suis arrivée vers 15 h au Planning familial, accompagnée de Sophie (le nom a été changé). La permanence IVG battait son plein, la salle d'attente était vide mais plusieurs personnes étaient en consultation, le téléphone sonnait régulièrement et les conseillères renseignaient, qui sur une grossesse non-désirée, qui sur les maladies sexuellement transmissibles (MST).

On vient me chercher. J'accepte qu'une stagiaire assiste à notre entretien, lequel a lieu dans un petit salon, pièce ouverte et accueillante où tout est fait pour que je sois en confiance. Joviales, les deux femmes se présentent et me demandent pourquoi je suis ici. Mon scénario est simple : je suis enceinte et je suis perdue car mon copain veut que j'avorte alors que je voudrais garder l'enfant.

« Attention, c'est votre choix, peu importe l'avis de votre copain. Il s'agit de votre corps, c'est donc à vous de décider. Imaginons que vous décidiez d'avorter, si vous changez d'avis même au dernier moment devant le médecin, vous avez le droit de dire stop, c'est légal. Même si les hommes ne sont pas d'accord, et que certains se sentent frustrés, ça ne leur fait pas de mal de temps en temps. »

Le dialogue se poursuit :

« Vous ne vous protégiez pas ? »

J'explique, déroulant progressivement mon scénario soigneusement élaboré, que mon copain utilise un préservatif. Mais que de toute façon, nos rapports sexuels sont peu fréquents car il habite loin.

Comme un mauvais rhume

« Ah ! Et ça a craqué alors ? C'est ballot… Mais ce sont des choses qui arrivent ! », me répond-elle décomplexée, avec l'air de me parler de ma grossesse comme s'il s'agissait d'un rhume que j'aurais malencontreusement attrapé.

« Vous avez pensé à la pilule du lendemain ? »

D'un air dépité, je dois lui avouer que non.

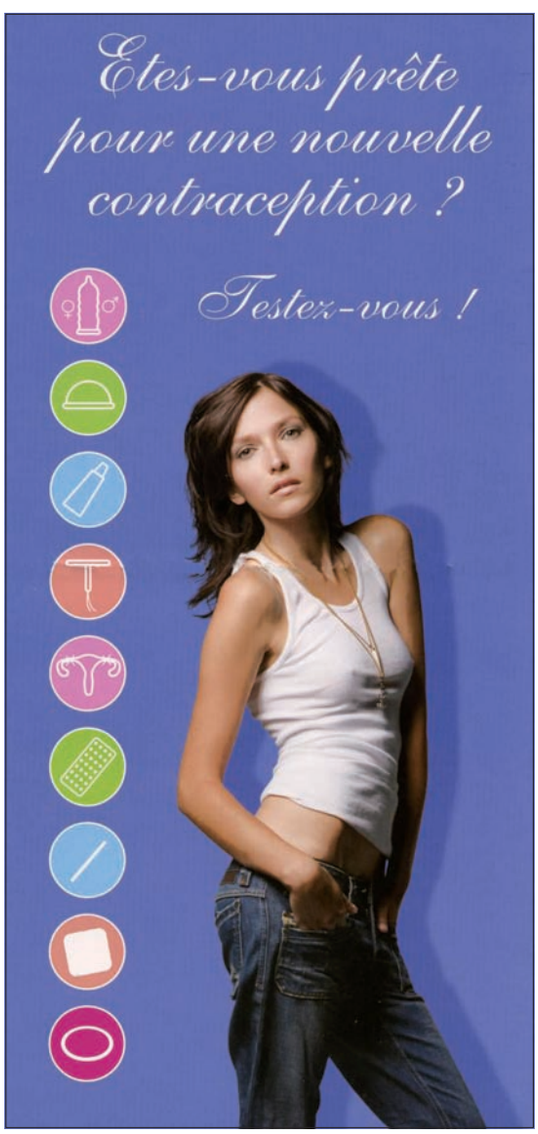
« Ce n'est pas sûr à 100 % mais si l'ovulation n'a pas encore eu lieu, ça peut dépanner ! Il faut y penser la prochaine fois. On la trouve dans certaines pharmacies. »



L'enfant n'a-t-il droit à l'existence que par la volonté de la mère ?

La conseillère entreprend alors le laborieux calcul qui lui permettra de voir depuis combien de temps je suis enceinte et sort un petit disque en carton qui lui facilite la chose. Je suis à 12 semaines d'aménorrhées, c'est donc trop tard pour l'avortement médicamenteux. Elle part chercher mon amie restée dans la salle d'attente avant de m'expliquer comment se passe un avortement, limitant la description à la seule

une maladie transmissible ?



Parmi la documentation disponible dans les centres du Planning, on trouve tout ce qu'il faut pour une « sexualité libérée ».

méthode par aspiration, puis me fait la liste des différentes formes d'anesthésie, notamment locale, qui ne doit surtout pas me faire peur : *« C'est comme si on arrachait une dent. »*

Quels risques ?

Elle continue sur le prix de l'intervention et les possibilités de remboursement. Je demande alors s'il y a des risques pour les futures grossesses. *« Même si le risque zéro n'existe pas, il n'y en a pas à 99,9 % de chance. Il faut tout de même faire attention aux infections et pendant environ trois semaines après l'intervention, toute pénétration est interdite. »*

« Et si je veux le garder ? »

Je pose la question fatale, cas de figure qu'elle n'avait visiblement pas voulu envisager. Est-ce possible d'avoir des aides financières ? Pour une étudiante, être enceinte n'est pas toujours facile ! À vrai dire, elle n'en sait rien mais prend tout de même la peine d'aller chercher un papier dans le bureau, sans grand résultat.

Elle m'explique : *« Si vous le gardez, ce n'est plus du ressort du Planning. »*

Inquiète, du moins feignant de l'être, je poursuis et demande si mon bébé aura mal si j'avorte.

« – Non, le fœtus est trop petit.

– Et moi, est-ce que j'aurai mal ?

– Vous savez, je ne vais pas vous dire qu'avorter est une partie de plaisir, mais ça arrive quand même à une femme sur deux, c'est quelque chose de fréquent. Il faut relativiser. »

Enfin, la conseillère me donne tous les papiers nécessaires, à savoir une ordonnance pour l'échographie et pour une IVG. Elle signe, tamponne, et antidate sans complexe pour que je puisse faire ça avant Noël si telle est ma décision.

En comparant avec les papiers qu'Adélaïde Pouchol avait reçus (cf. article précédent), nous vîmes que les miens étaient aussi signés du docteur Z. et pourtant, les conseillères qui nous avaient reçues étaient incontestablement deux personnes différentes…

■

Commentaire

"Si vous voulez le garder, ce n'est plus du ressort du Planning familial. » *Une phrase qui résume parfaitement la mentalité de ces militantes. Elles disent se battre pour que les femmes aient le choix de l'avortement, elles se battent en réalité pour qu'elles fassent le choix de l'avortement. Déni du syndrome post-abortif, présentation de l'IVG comme d'un acte anodin. La vérité cède la place à l'idéologie.*

J'ai dépassé

Pour clarifier la stratégie du Planning familial en cas de dépassement des délais pour avorter, Adélaïde a mis au point un nouveau scénario idoine. Elle se voit conseiller de se rendre… aux Pays-Bas. Un résultat édifiant !

Par Adélaïde Pouchol

Cet après-midi là au Planning familial, j'étais enveloppée d'épaisses couches de vêtements, en partie à cause du froid, mais surtout parce qu'il fallait que j'aie l'air enceinte de plusieurs semaines, assez en tout cas pour avoir dépassé le délai légal pour avorter en France.

Dans la salle d'attente, deux femmes patientaient, compulsant les divers tracts mis à notre disposition. Je vis une conseillère sortir d'une salle après un entretien, raccompagnant une mère de famille flanquée de trois grands adolescents dont je n'ai pas su s'ils étaient ses enfants ou non. Tous les quatre avaient un style des plus bourgeois, qui contrastait avec celui des autres personnes que j'avais pu voir en ces lieux.

Ce fut alors à mon tour d'y aller et l'on me fit entrer dans la même salle. Sans en être certaine, je pense que la mère de famille qui me précédait était venue demander aux conseillères du Planning de faire un topo sur la sexualité aux jeunes qu'elle avait conduits là. Il y avait près de la table un grand tableau velleda sur lequel étaient marqués des mots et des phrases, comme le ferait un professeur d'Histoire, jetant ici et là sur le tableau « Bouvines, 1214 » ou « Marignan, 1515 ». En l'occurrence, il y avait plutôt marqué « sexualité », « masturbation », « faire l'amour à plusieurs » et j'en passe. Aux murs, plusieurs cadres décoraient la salle et je les trouvais plutôt de bon goût et bien disposés jusqu'à ce que je fasse attention à ce qu'il y avait à l'intérieur. En fait, ils montraient chacun un moyen de contraception, l'un donc avec une panoplie de préservatifs joliment disposés, l'autre avec un éventail de stérilets, ainsi de suite. Le décor était planté.

Une féministe convaincue

– *« Alors, qu'est-ce qui vous amène ici ? »*, commença la conseillère en me faisant asseoir. Celle-ci était plus âgée que celles que j'avais pu rencontrer auparavant et incontestablement moins souriante et moins délicate. Je sentais dans sa façon d'être qu'elle avait dû prendre part aux manifestations féministes qui fleurissaient il y a quelques années et il semblait que l'agressivité ne l'avait pas quittée depuis. J'avais prévu un scénario par lequel je voulais voir d'une part quelle était la stratégie du Planning familial en cas de dépassement des délais pour avorter et, d'autre part, jusqu'à quel point, dans leur état



Pour aider les femmes, le Planning familial n'hésite pas à faire de la publicité pour les associations féministes, dévoilant ainsi sa doctrine profonde.

le délai légal !

d'esprit, la femme est toujours la victime, celle qui a raison. Comme, par ailleurs, le Planning familial milite énormément en faveur de la contraception et de la prévention contre le Sida, le scénario était tout tracé : j'avais eu un rapport non-protégé avec mon partenaire. Il n'avait pas de préservatif sur lui et voulait donc aller en acheter et moi, trop impatiente, avait refusé malgré ses mises en garde, disant que pour une fois ce n'était pas grave.

Jusqu'où peut-on aller ?

– « Je suis enceinte de 14 semaines, lui dis-je, *et je ne sais pas comment faire. Je ne l'ai même pas dit à mon copain.*
– Pourquoi ?
– Ben… Parce que c'est de ma faute si je suis enceinte. Je n'ose pas lui avouer. » Je pris un air contrit pour lui raconter mon histoire, insistant lourdement sur ma culpabilité sans beaucoup de résultat.
– « Ce n'est pas grave, ça arrive à tout le monde. Et vous voulez garder la grossesse ?
– Je ne sais pas. Comme en plus j'ai dépassé le délai pour avorter, c'est compliqué.
– En tous les cas, il faut commencer par faire une échographie. Comme vous avez dépassé les délais, je vais vous envoyer chez un de nos médecins, cela fait longtemps qu'il travaille avec nous.
– Il y a des délais aussi pour les échographies ?
– Oui, enfin, c'est parce que c'est une histoire d'assurance », me dit-elle l'air de vouloir écarter la question et m'écrivant en même temps sur un post-it le nom et l'adresse du médecin en question.
– « Mais pourquoi ?
– C'est comme ça, les médecins ne veulent pas prendre de risque et ne font plus d'échographie passé un certain délai.
– Mais ma mère qui a été plusieurs fois enceinte faisait des échographies même à un stade avancé de grossesse ?
– Ce ne sont pas les mêmes. »

> « Il faut commencer par faire une IVG… euh pardon, une échographie.

Mes questions l'embarrassaient, j'ai compris que je n'en saurais pas plus. Elle renchérit :
– « De toute façon, quel que soit votre choix, il faut commencer par faire une IVG… euh pardon, une échographie. » Elle fit plusieurs fois ce lapsus que je trouvais tout à fait révélateur…
– « Il faut faire cette IV… échographie et en parler absolument à votre copain, insistait-elle, *je vais appeler tout de suite le Dr X pour que vous puissiez aller le voir demain. »*
Mon interlocutrice sortit

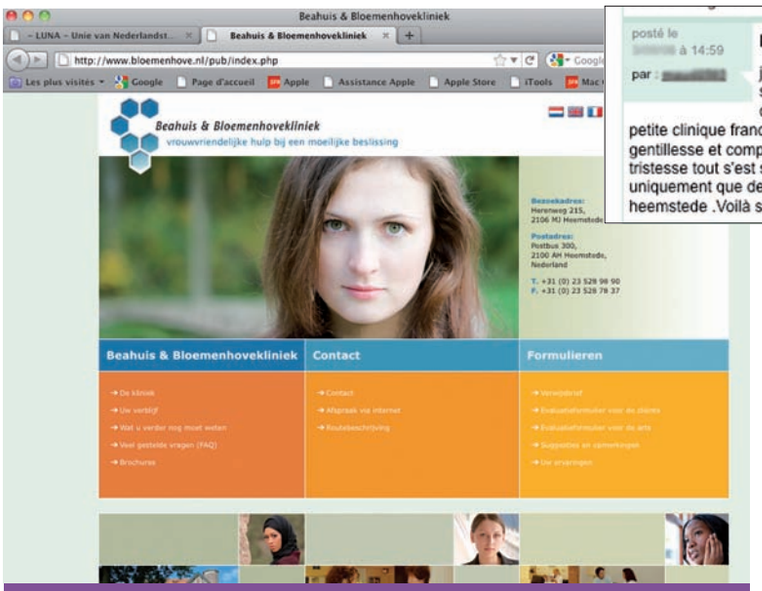
Suite page 14 ➤➤➤

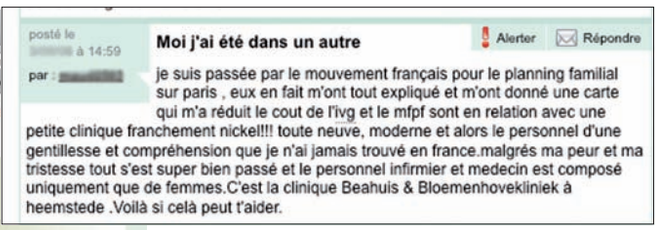
EN BREF

Quelques chiffres clés

– Le nombre d'IVG ne diminue pas (220 000 par an), et 72 % des femmes qui avortent étaient sous contraception au moment où la grossesse a commencé (rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales [IGAS], janvier 2010).
– Malgré la généralisation des moyens contraceptifs, les grossesses et avortements de mineures augmentent (+ 30 % d'avortements entre 2001 et 2006).
– Près de 40 % des Françaises connaîtront une fois l'IVG dans leur vie féconde (selon l'Institut national d'Études démographiques [INED]), quand un couple sur sept consulte pour infertilité.
– L'Assistance médicale à la procréation (AMP) apparaît comme prometteuse, mais elle connaît seulement 50 % de réussite et retarde parfois le processus d'adoption.
– 25 000 familles en France sont en attente d'un enfant à adopter.
– La société montre une ambivalence face aux personnes handicapées : les aides pratiques et matérielles se développent, mais le dépistage systématique lors de la grossesse, notamment de la trisomie 21, suivi dans 96 % des cas par une Interruption médicale de grossesse (IMG), révèle une pratique eugéniste à l'égard d'un groupe de personnes en raison de leur handicap.
– Les expressions comme « projet parental » ou le classement des grossesses en « désirées » et « non désirées » se sont banalisées au point de remettre en question des grossesses « non programmées ».

(Chiffres publiés par l'Alliance pour les Droits de la Vie)





On trouve facilement sur internet et sur divers forums la liste des lieux où se pratiquent des IVG, et même l'hôpital des Pays-Bas qui accepte de faire des avortements jusqu'à sept mois de grossesse.

> Si vous le gardez, ça ne nous concerne plus.

➤➤➤ *Suite de la page 13*

de la salle et je parvins à saisir quelques bribes de la conversation téléphonique qu'elle avait avec le docteur.

– « Une petite jeune fille… délai légal… faire ça au plus vite… merci ! »

Elle revint, ravie de m'annoncer que le docteur m'attendait dans son cabinet le lendemain matin pour faire mon échographie.

– « C'est à vous de choisir si vous voulez poursuivre votre grossesse. C'est un choix de vie d'élever un enfant, c'est sûr. Nous ne pouvons pas prendre la décision à votre place, c'est votre choix. Nous sommes là pour vous aider, pas pour décider à votre place.

– De toute façon, j'ai dépassé le délai légal alors…

– Oui, mais vous savez, le délai est très court en France, il y a d'autres pays où l'on peut avorter bien plus tard. Nous connaissons bien un médecin aux Pays-Bas, cela fait trente ans que nous lui envoyons des femmes, il peut faire des avortements jusqu'à sept mois.

– Ah bon…

– Il faut que vous alliez là-bas, vous verrez ce sera vite fait. Vous n'avez qu'à faire l'aller-retour dans la journée. Enfin… si vous choisissez d'avorter.

– Ça doit coûter cher…

– Non, il faut compter 150 euros pour l'aller-retour et 300 euros pour l'intervention, ce n'est pas grand-chose !

– Pas grand-chose ? Je suis étudiante, je peux vous dire que pour moi, 450 euros c'est beaucoup.

– En tout cas il faut vous dépêcher parce que plus vous attendrez, plus l'intervention sera chère. C'est plus cher à sept mois qu'à trois.

– Je n'ai pas l'argent pour aller aux Pays-Bas.

– Vous savez, ça coûte cher aussi d'élever un enfant.

– C'est vrai… Il n'y a pas des aides financières si je décide de le garder ?

Dialogue de sourds

– Je n'en sais trop rien, voyez avec la mairie. De toute façon, si vous le gardez, ça ne nous concerne plus.

– Ah bon. Et si je veux avorter, est-ce que je peux avoir des aides ?

– Si vous allez à l'étranger, non.

– Ben, je ne peux pas alors.

– Bon, ne vous en faites pas, on pourra bien trouver un moyen de vous aider. En attendant, parlez à votre copain, c'est le plus important, et faites votre échographie. Vous verrez, le Dr X est très sympa, il est habitué. Et puis il faut que vous preniez une décision et vous êtes la seule à pouvoir le faire. Nous pouvons vous aider, vous conseiller, vous informer mais jamais décider à votre place. »

C'est là-dessus que s'est achevée notre entrevue. ■

Commentaire

Cet entretien se résume sans doute par le lapsus terriblement révélateur et plusieurs fois répétés par la conseillère. « Il faut faire une IVG… pardon, une échographie. » *Comment ne pas croire que, malgré l'assurance maintes fois répétée que le choix nous appartient, le Planning familial aimerait beaucoup que ce choix soit le sien, celui de l'avortement ?*

En province aussi le message est clair. Si l'on appelle pour faire part d'une grossesse non désirée et d'un souhait d'avortement, alors que le père souhaite garder l'enfant, c'est la décision de la mère qui compte. Seuls elle et son « projet parental » peuvent décider si ce qu'elle porte est un enfant ou non !

Je ne veux pas de cette grossesse…

Par Adélaïde Pouchol

Une voix de femme douce et prévenante à l'autre bout du fil s'inquiète de ce qu'elle peut faire pour moi. Je lui explique ma situation, un scénario conçu pour comprendre quelle est, dans l'optique du Planning familial, la place accordée au père dans les décisions liées à la grossesse.

Nouveau scénario

Ainsi, jeune étudiante de 20 ans, je suis en couple avec un homme de 25 ans qui travaille et dont la situation est stable. Je suis donc enceinte de lui malgré l'utilisation du préservatif. Mon partenaire désire garder l'enfant, quant à moi, j'ai peur de l'accouchement et me demande s'il est bien raisonnable d'être maman sans avoir fini ses études. Je suis désemparée car à la fois je ne veux pas de cette grossesse et en même temps, mon partenaire m'assure qu'il peut entièrement prendre en charge l'enfant qui, de fait, est le sien autant que le mien. La situation que j'expose n'est sans doute pas fréquente car mon interlocutrice hésite avant de répondre.

– « Effectivement… Un enfant se projette, se porte à deux. Quelle a été votre première réaction en apprenant votre grossesse ?

– La peur, je crois.

– Il n'y a que vous pour décider ce qui est bon pour vous par rapport à votre actuel contexte de vie. Il est vrai que vous êtes face à un conflit d'intérêt avec votre ami.

– Est-ce que je peux légitimement avorter d'un enfant qu'il désire et qui est le sien ? »

> La loi stipule que c'est toujours à la femme de décider pour elle-même.

La question est délicate, je sens combien la conseillère est tiraillée entre l'idéologie du Planning qui veut que la femme puisse décider de tout et le bon sens qui veut qu'un homme puisse légitimement vouloir garder son enfant. Seule échappatoire possible quand la morale a été, à dessein, laissée aux oubliettes : la loi.

– « La loi stipule que c'est toujours à la femme de décider pour elle-même, on ne peut pas la contraindre à l'avortement, pas plus qu'à garder l'enfant. Vous savez, poursuivre une grossesse peut être très mal vécu. Dans le cadre d'une grossesse non-désirée, le cadre légal est là pour nous indiquer ce qu'il faut faire.

L'avortement : un petit acte sans conséquence !

– Vous savez, je ne sais pas si je veux ou pas garder cet enfant, dans l'immédiat, mon problème est plutôt l'accouchement, cela me tétanise.

– C'est vrai que c'est une expérience physique qui n'est pas indolore. Mais nous avons aujourd'hui les moyens médicaux d'apaiser la douleur.

– Et l'avortement ? Est-ce douloureux ?

– Il y a plusieurs moyens pour avorter, le choix de la méthode vous appartient. C'est un petit acte dont on ne ressent pas de conséquence.

Suite page 16 ➤➤➤



➤➤➤ *Suite de la page 15*

– *Ah...* ». Je reste sans voix. Mon interlocutrice poursuit, plus à l'aise pour parler de l'IVG que pour résoudre un problème anodin au sein d'un couple.

– *« Par voix médicamenteuse, il peut y avoir des douleurs lors de la deuxième prise, quelques contractions un peu plus fortes que lorsque vous avez vos règles. Par voie chirurgicale, nous n'avons pas de témoignages de douleur physique au réveil. Quant au moral, tout dépend de l'assurance de la femme lorsqu'elle a choisi l'IVG. Tout cela est extrêmement variable. Pour certaines, le plus dur sera la décision, pour d'autres, ce sera plutôt le parcours médical qui précède l'intervention. »*

Contredisant ce qu'elle m'avait dit quelques minutes plutôt, elle avoue :

– *« Ce n'est pas un acte anodin dans une vie, on s'en souvient. Certaines femmes se rappellent pendant de nombreuses années la date qui aurait dû être celle de leur accouchement. Cela dit, une femme sur trois connaît au moins un avortement dans sa vie, elles le surmontent toutes !*

Le désir d'enfant toléré

– D'accord, mais qu'est-ce que je vais dire à mon copain, moi ?

– Dites-lui quels sont vos projets, expliquez-lui que vous voulez finir vos études et que vous pourrez repenser à un enfant peut-être un peu plus tard. C'est vrai qu'on peut avoir un désir d'enfant mais les conditions ne sont pas toujours les meilleures.

– Bon... il faut donc que je commence par bien en parler avec lui avant de me décider.

– Exactement ! N'hésitez pas à rappeler si vous avez d'autres questions, nous sommes là pour ça.

– Merci beaucoup... » ■

Commentaire

Tout, dans l'optique du Planning familial, est centré sur la femme, à un point qui relève parfois de l'obsession.

Voulant sans doute bien faire, et c'est certainement le cas de cette jeune conseillère tout à fait charmante, les féministes se battent bec et ongles pour ce qu'elles croient être la liberté mais qui n'est qu'indépendance par rapport à l'homme. La tâche leur est facilitée par une législation qui, pour se prémunir de tout sexisme, est tombée dans l'excès inverse.

La loi stipule qu'un homme n'a aucun droit sur l'enfant qui n'est pas encore né ni déclaré. Le projet parental invoqué par les militants pro-choix comme ce qui fait exister l'enfant est en fait bien plus restreint. Le seul projet de la mère sur ce qui n'est sinon, selon elles, qu'un amas de cellules permet de dire qu'il y a enfant...

Quand l'attente d'un enfant entre en conflit avec la poursuite des études, il semble plus simple de supprimer l'enfant. D'autant que ce ne sont pas les différents types d'avortement qui manquent. Il n'y a que l'embarras du choix pour se débarrasser de cet « amas de cellules » !

Un bébé ou Erasmus ?

Par Raphaëlle

Mon premier sentiment en arrivant au Planning familial fut la désagréable impression d'être agressée par les multiples slogans qui couvraient les murs de la salle d'attente. J'attendis une demi-heure, le temps pour mon voisin, un jeune Noir, de me demander ce que je faisais là et de m'expliquer qu'il attendait sa copine. À quelques sièges de là, une mère et sa fille, noires elles aussi, patientaient comme nous. Trois jeunes filles venaient compléter cet étrange tableau. Une jeune femme fit soudainement irruption, angoissée. Elle avait besoin d'un « dépannage », on l'emmena dans une salle et je me demandais quel type de « panne » elle avait eu pour être ainsi dans tous ses états.

Une association de militantes

Ce fut finalement à mon tour et je fus reçue par une femme d'une cinquantaine d'années. Elle ne se présenta pas mais était très souriante et semblait ravie de me rencontrer, ce qui me mit en fait assez mal à l'aise. Mon interlocutrice commença par me présenter le Planning, une association de militantes pour les droits de la femme. Je n'en attendais pas moins !



> L'IVG, c'est banal, ça arrive tout le temps.

Ce fut à mon tour de parler, j'exposais donc ma situation. J'étais tombée enceinte après un rapport sexuel pourtant protégé avec mon copain, il semble que le préservatif ait craqué. Mon copain aurait voulu garder l'enfant, désir d'autant plus justifié qu'il avait une situation. De mon côté, comme je n'y avais jamais réfléchi avant, j'étais très déstabilisée et préférais avorter, d'autant que j'avais prévu de partir en Erasmus.

– « C'est génial de partir en Erasmus, ma fille est partie l'année dernière ! Vous savez, c'est votre corps, le copain n'a rien à dire.

– Pourtant, ce bébé, on l'a fait à deux.

– Certes, mais ce n'est pas lui qui est enceinte. S'il le veut, il y a des opérations qui existent pour ça… Il vous menace verbalement ? Physiquement ?

– Non, mais je sais que si j'avorte ce ne sera plus pareil entre nous, c'est pour ça que j'hésite. »

La conseillère se mit alors en tête de me décrire les différents types d'avortement, à l'hôpital ou par voie médicamenteuse.

– « Alors, lequel choisissez-vous ? »

Elle me parlait des différentes manières d'avorter comme on proposerait des menus de Mac Do.

– « C'est banal, ça arrive tout le temps », renchérit-elle, percevant mon hésitation.

– « Il y a des séquelles ?

– Non, l'avortement ne cause aucun traumatisme. S'il y en a, ce n'est pas dû à l'IVG, mais à la pres-

Suite page 18 ➤➤➤



Le fœtus, « simple amas de cellules », ne peut souffrir de l'avortement… Pourtant un fœtus de 15 semaines ressemble bien à un petit d'homme !

> Dans certains pays asiatiques, ce n'est un bébé qu'à partir de son premier souffle.

➤➤➤ *Suite de la page 17*

sion de votre copain. Remettez-vous, c'est formidable ce qu'il vous arrive ! Maintenant vous savez que vous êtes féconde, ce sera très utile lorsque vous voudrez vraiment un enfant. Nous nous sommes battues pendant des siècles pour obtenir ce droit et je peux vous dire que j'aurais dit la même chose à une femme de 35 ans avec un boulot.

Est-ce un bébé ?

– Est-ce que le bébé aura mal ?
– Certainement pas puisque c'est un amas de cellules.
– Alors à partir de quand c'est un bébé ? Mon copain dit que c'en est déjà un…
– Mais dites donc, il est vraiment anti-avortement votre copain !
– Je ne sais pas, nous n'en avions jamais discuté avant.
– Vous savez dans certains pays asiatiques, qui n'ont pas la même mentalité judéo-chrétienne ou même musulmane, ce n'est un bébé qu'à partir de son premier souffle quand il sort du ventre. »

La conseillère prit plusieurs ordonnances et y inscrivit de fausses dates sans complexe. Lorsque je lui demandai pourquoi elle procédait ainsi, elle m'expliqua qu'il y avait normalement un délai de huit jours entre la « consultation » et l'IVG mais qu'ils étaient trop souvent l'occasion de subir des pressions… De plus, ce procédé me laissait la possibilité de choisir entre l'IVG médicamenteuse ou à l'hôpital.
Je sortis sans demander mon reste. ■

Commentaire

Nous avions déjà établi, par téléphone, un scénario dans lequel le père veut garder l'enfant. Il nous a semblé intéressant de réitérer l'expérience par un véritable face-à-face.
Effarées, nous n'avons en tout cas pas été déçues de ce que nous a appris cet échange, véritable manifeste de la revendication féministe type Comité des Chiennes de Garde (qui n'est, grâce à Dieu, que l'apanage d'une partie des conseillères du Planning familial).
L'homme ne doit plus seulement se taire, il est aussi rendu coupable de soumettre la femme à d'insupportables pressions.
Le féminisme ou l'art de voir le monde comme un vaste jeu de rapports de force…

Nos impôts pour avorter

Engagé dans différents combats depuis 1956 le Mouvement français pour le Planning familial (MFPF) a fait de l'avortement son cheval de bataille. Membre de la Fédération internationale des Plannings familiaux, il a adopté une organisation pyramidale : la confédération nationale regroupe les fédérations régionales, composées elles-mêmes d'associations départementales dont dépendent les groupes locaux. Cet ensemble est régi par la loi d'association de 1901 et est agréé mouvement d'éducation populaire depuis 1971. Son objectif est *« d'être un lieu de parole concernant la sexualité et les relations amoureuses, afin que chacun(e), hommes et femmes, jeunes ou adultes, les vivent dans le partage, le respect et le plaisir »*. Cela se traduit par une série de luttes : pour créer *« les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance »*, pour *« le changement des mentalités et des comportements »*, mais aussi par un combat contre les inégalités, et contre l'oppression spécifique des femmes. Pour atteindre cet objectif, le MFPF entend utiliser les moyens de nature à promouvoir ce qu'il appelle l'accès à la procréation volontaire, la responsabilité face à la sexualité et à la parenté, et le droit des femmes à disposer de leur corps.

> L'objectif : être un lieu de parole

Dès l'école primaire !

Ces moyens sont clairement énoncés, il s'agit de *« la reconnaissance du droit à la contraception, à l'avortement, à la stérilisation volontaire, par l'information, par des études et des recherches »*. Le Planning familial organise donc des congrès et des manifestations, et intervient dans les écoles primaires et les lycées.

Concrètement, cette action s'est développée en deux temps. Lors de sa création en 1956, le Planning familial, nommé à l'époque « Maternité Heureuse », s'engage contre l'interdiction de la contraception en France. Officiellement, son objectif est de lutter contre l'avortement. D'après ses brochures d'information, ce dernier *« détruit la vie d'un enfant après qu'elle a commencé. Il est dangereux pour votre vie et votre santé. Il peut vous rendre stérile »* (Brochure *Planning familial : « Planifiez le nombre de vos enfants »*). En réalité, son but est bien de légaliser l'avortement. Celui-ci imprégnant de plus en plus les esprits, le Planning décide, à partir de 1973, de changer de tactique et de pratiquer des interruptions volontaires de grossesse pour créer un état de fait. Deux ans plus tard, la loi Veil est adoptée. S'ensuivent alors différents combats : remboursement de l'Interruption volontaire de grossesse (IVG) par la Sécurité Sociale (1983), débat sur la procréation médicalement assistée (PMA) [1988], levée de l'interdiction de publicité sur les moyens de contraception (1991), loi sur le « délit d'entrave à l'IVG » (1992).

Aujourd'hui, le MFPF profite de subventions accordées par l'État. Celui-ci s'est engagé à lui verser 861 800 euros en 2009, 2010 et 2011, *« tant pour ses actions menées nationalement, que localement indépendamment des subventions perçues au titre des activités relevant des Établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF) »*. Ces dernières sont établies sur la base d'un forfait horaire et s'élèvent à 2 600 000 euros par an, pour trois ans, depuis 2009, à répartir entre les établissements agréés comme EICCF, ce qui est le cas de la presque totalité des centres de Planning familial. À cela, peuvent s'ajouter les différentes subventions accordées directement aux associations départementales par les mairies, les conseils généraux ou régionaux, ou par d'autres organismes, comme la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) ou le Groupe régional de santé publique (GRSP). ■

Pierre-Henri Lecoanet



L'enfant non-programmé n'est pas l'ennemi public n° 1 !

Depuis 1991, la publicité pour l'arsenal contraceptif de la culture de mort envahit nos médias. Son message : le plaisir sans frein pour des couples libérés de toute morale.



Le marché lucratif de la contraception

Par Pierre-Henri Lecoanet

Les messages sont clairs : il faut se protéger. Ils n'ont rien de très surprenant, il est habituel de se protéger quand on est confronté à un danger. Encore faut-il connaître le danger en question. C'est pourquoi les gens informés ont le devoir d'aider leurs prochains en les alertant des risques qu'ils encourent. C'est ainsi que l'on peut comprendre les campagnes de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles (MST). L'ennemi y est clairement défini : ce sont les maladies vénériennes, et principalement le Sida. L'arme, proposée pour se défendre et présentée comme unique moyen, est le préservatif. Force est de reconnaître que ces campagnes font preuve d'une certaine lucidité : lorsqu'elles mettent en scène des relations sexuelles ayant lieu entre inconnus d'un soir, en groupe, avec des partenaires qui changent fréquemment, ou entre hommes, outre le fait qu'elles banalisent des pratiques dont certaines touchent de près des débats politiques, elles reconnaissent que ces pratiques sont celles qui sont le plus lourdement sanctionnées par le virus du Sida. Les homosexuels, pour ne citer qu'eux, sont donc la cible privilégiée de ces campagnes. L'une d'elles montre deux hommes, qui se révèlent être les pilotes d'un avion, coincés dans les toilettes de ce dernier après y avoir eu un rapport sexuel. Personne ne commande plus l'avion mais *« la bonne nouvelle c'est que Bernard et Jean-Patrick ont eu un rapport protégé »*.

Un produit choc

Autre preuve de lucidité : on ne perd pas de vue que le préservatif est doté d'une seconde qualité, celle d'être un contraceptif. Additionnée à la première, elle fait de ce simple bout de latex un produit choc tenant bien sa place dans la gamme des anticonceptionnels, moyens d'éviter la grossesse non désirée, qui est un obstacle à une sexualité libre et épanouie. Portant en elle souffrances

et dilemmes, cette grossesse obtient donc le statut « d'accident », puis de « danger », pour finalement devenir une maladie sexuellement transmissible comme une autre. Il s'agit donc d'éliminer cette conséquence encombrante qu'est l'enfant, ainsi que les comptes à rendre aux parents – ces campagnes visent un public jeune – ou à la société, et de permettre d'avoir un rapport sexuel où l'on veut, quand on veut et avec qui l'on veut, et ce, en toute sérénité. Illustration dans cette publicité qui montre un pénis, tagué dans des toilettes publiques, ne parvenir à s'unir avec tous les tags de vagin qu'après lui avoir ajouté un dessin de préservatif. Mais de nombreux obstacles se dressent entre le consommateur et la sérénité : mauvaises utilisations, oublis, craquage du préservatif… C'est pourquoi les campagnes de ces dernières années, non contentes d'inciter à l'utilisation de la contraception, encouragent les jeunes à s'informer auprès de leur gynécologue, d'un pharmacien, ou d'associations telles que le Planning familial, tandis que les parents sont poussés à parler de sexualité à leurs enfants. Les Anglais poussent ce devoir parental à fond en mettant en scène une mère qui propose des préservatifs à son fils, alors que celui-ci est en pleine action.

> Le Planning familial met l'avortement et la contraception au même niveau.

Avortement et contraception : même combat

Quelles motivations encouragent à dépenser autant d'argent dans ces campagnes de prévention ? Le préservatif, seul moyen aujourd'hui de se préserver du Sida, est mis en avant à ce titre. Mais quid des publicités en faveur des autres moyens contraceptifs ? La première explication est avancée par le Mouvement français pour le Planning familial (MFPF), qui *« lutte pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance »*, c'est-à-dire en faveur de cette idée selon laquelle une sexualité libre et épanouie nécessite l'accès aux moyens anticonceptionnels. Dans ce combat, le Planning familial met l'avortement et la contraception au même niveau, comme l'illustre leur affichage dans le métro parisien en 2008 dont le slogan était *« Sexualité, contraception, avortement : un droit, mon choix, notre liberté »*. La seconde explication est invoquée par le ministère de la Santé. Les jeunes et notamment les mineures ont de plus en plus recours à l'avortement. Les sensibiliser sur la bonne utilisation des moyens anticonceptionnels devrait résoudre ce problème. En 2010, le ministère lance donc une opération de communication intitulée *« Contraception : filles et garçons, tous concernés ! »* qui propose, entre autres, des films destinés aux jeunes de 13 à 19 ans. La mise en scène, humoristique, inverse les situations habituelles pour montrer des garçons confrontés à une grossesse non désirée, abandonnés par leur partenaire. Le slogan, *« Faut-il que les garçons soient enceintes pour que la contraception nous concerne tous ? »*, appelle à une prise de conscience.

Mais l'humour, qui n'est pas l'apanage des campagnes de prévention, est aussi très présent dans le domaine publicitaire. En effet, les contraceptifs représentant un important marché – quarante-sept millions d'euros de chiffre d'affaires pour le secteur du préservatif en 2005 – les principaux vendeurs cherchent à en profiter par des affiches et des spots publicitaires, au caractère humoristique toujours plus prononcé. Le temps des publicités axées sur l'aspect médical est révolu, aujourd'hui ces campagnes partent tous azimuts, et comptent moins sur l'effet de la peur des MST que sur le décalage et l'ironie. Ainsi, elles tournent les parents en ridicule – ils prennent un préservatif pour un chewing-gum – ou insistent sur le fait qu'utiliser des contraceptifs est moins onéreux que d'avoir des enfants, par exemple en opposant le prix d'un landau (217 dollars) à celui de préservatifs (2,50 dollars). Une autre, en mettant en scène un enfant qui pense que sa maman accède à toutes ses demandes parce qu'il l'entend dire *« Oui ! Oui ! »* à travers la porte, met en avant le plaisir et les sensations supplémentaires que provoquent les nouveaux types de produits. Ou encore cette publicité étrangère, qui mettant en scène un père débordé par les caprices de son fils, s'achève sur cette recommandation : *« Use a condom »* (Utilisez un préservatif). Moralité ? N'en cherchez plus ! ■



Avec un mauvais goût tapageur, la publicité pour les préservatifs s'exhibe aux yeux de tous.

Traiter les opposants à la distribution de contraceptifs aux mineures d'intégristes et de fachistes ne suffisait plus. Ils sont désormais coupables de non-assistance à personne en danger.

Le scandale du Pass' contraception

Par Raphaëlle Lespinas

Projet lancé en 2009 par Ségolène Royal, le « Pass' contraception » entend résorber le nombre croissant de jeunes filles mineures ayant recours à une IVG. Présenté sous la forme d'un carnet de ticket-restaurant, il comprend un bon pour une visite chez un médecin et chez un gynécologue ainsi qu'un bon d'échange en pharmacie pour six mois de contraception orale. Décidée à les distribuer dans les lycées de Poitou-Charentes, Ségolène Royal s'était heurtée au refus catégorique de la rectrice de l'Académie de Poitiers ainsi qu'à celui de Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, qui estimait que cette mesure faisait se substituer l'école au Planning familial.



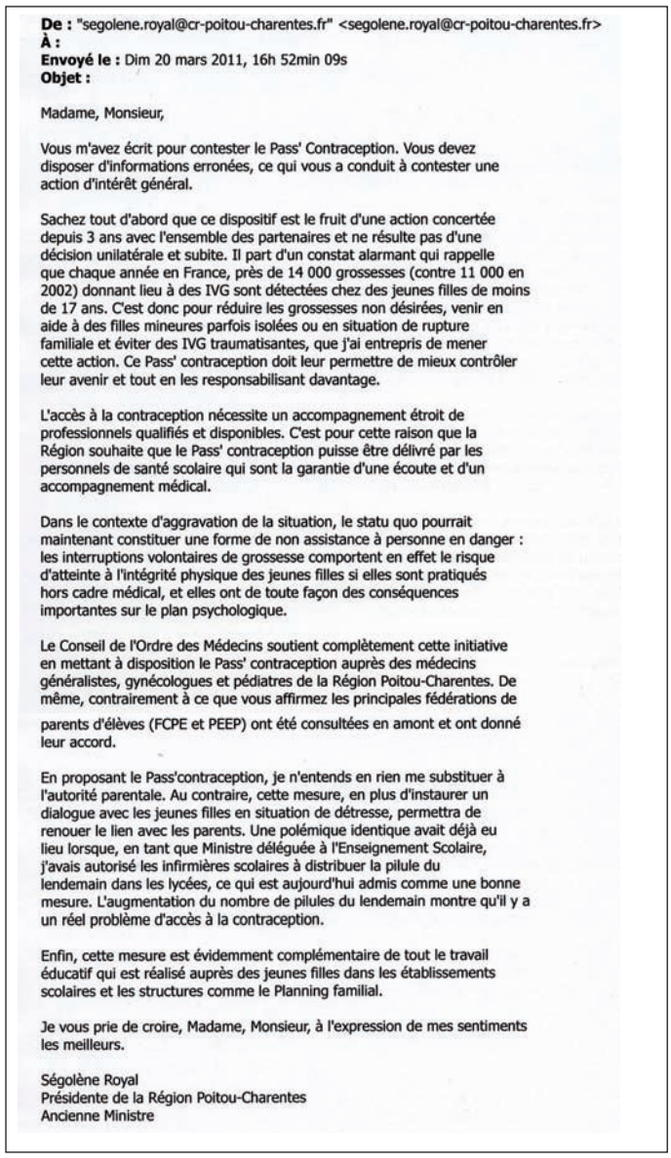
Anonyme et gratuit : les deux atouts du Pass' contraception promu par Ségolène Royal (à gauche) et autorisé par Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale (à droite).

En Île-de-France

Ségolène Royal est revenue à la charge cette année, très désireuse d'assurer l'avenir des jeunes filles et de les responsabiliser. Depuis février 2011, certains lycées d'Île-de-France permettent aux lycéennes de bénéficier de ce Pass' contraception. Le Planning familial n'est donc plus désormais le seul organisme habilité à délivrer des contraceptifs aux mineures. Certains ont réagi, signé la pétition en ligne « Le Pass' contraception, c'est non. » À tous ceux qui se sont ainsi manifestés, un courriel a été automatiquement envoyé dans les minutes qui suivent… La police de la pensée mène une action des plus efficaces. Le voici :

« Madame, Monsieur,

Vous m'avez écrit pour contester le Pass' contraception. Vous devez disposer d'informations erronées, ce qui vous a conduit à contester une action d'intérêt général. Sachez tout d'abord que ce dispositif est le fruit d'une action concertée depuis trois ans avec l'ensemble des partenaires et ne résulte pas d'une décision unilatérale et subite. Il part d'un constat alarmant qui rappelle que chaque année en France, près de 14 000 grossesses (contre 11 000 en 2002) donnant lieu à des IVG sont détectées chez des jeunes filles de moins de 17 ans. C'est donc pour réduire les grossesses non désirées, venir en aide à des filles mineures parfois isolées ou en situation de rupture familiale et éviter des IVG traumatisantes, que j'ai entrepris de mener



De : "segolene.royal@cr-poitou-charentes.fr" <segolene.royal@cr-poitou-charentes.fr>
À :
Envoyé le : Dim 20 mars 2011, 16h 52min 09s
Objet :

Madame, Monsieur,

Vous m'avez écrit pour contester le Pass' Contraception. Vous devez disposer d'informations erronées, ce qui vous a conduit à contester une action d'intérêt général.

Sachez tout d'abord que ce dispositif est le fruit d'une action concertée depuis 3 ans avec l'ensemble des partenaires et ne résulte pas d'une décision unilatérale et subite. Il part d'un constat alarmant qui rappelle que chaque année en France, près de 14 000 grossesses (contre 11 000 en 2002) donnant lieu à des IVG sont détectées chez des jeunes filles de moins de 17 ans. C'est donc pour réduire les grossesses non désirées, venir en aide à des filles mineures parfois isolées ou en situation de rupture familiale et éviter des IVG traumatisantes, que j'ai entrepris de mener cette action. Ce Pass' contraception doit leur permettre de mieux contrôler leur avenir et tout en les responsabilisant davantage.

L'accès à la contraception nécessite un accompagnement étroit de professionnels qualifiés et disponibles. C'est pour cette raison que la Région souhaite que le Pass' contraception puisse être délivré par les personnels de santé scolaire qui sont la garantie d'une écoute et d'un accompagnement médical.

Dans le contexte d'aggravation de la situation, le statu quo pourrait maintenant constituer une forme de non assistance à personne en danger : les interruptions volontaires de grossesse comportent en effet le risque d'atteinte à l'intégrité physique des jeunes filles si elles sont pratiqués hors cadre médical, et elles ont de toute façon des conséquences importantes sur le plan psychologique.

Le Conseil de l'Ordre des Médecins soutient complètement cette initiative en mettant à disposition le Pass' contraception auprès des médecins généralistes, gynécologues et pédiatres de la Région Poitou-Charentes. De même, contrairement à ce que vous affirmez les principales fédérations de parents d'élèves (FCPE et PEEP) ont été consultées en amont et ont donné leur accord.

En proposant le Pass'contraception, je n'entends en rien me substituer à l'autorité parentale. Au contraire, cette mesure, en plus d'instaurer un dialogue avec les jeunes filles en situation de détresse, permettra de renouer le lien avec les parents. Une polémique identique avait déjà eu lieu lorsque, en tant que Ministre déléguée à l'Enseignement Scolaire, j'avais autorisé les infirmières scolaires à distribuer la pilule du lendemain dans les lycées, ce qui est aujourd'hui admis comme une bonne mesure. L'augmentation du nombre de pilules du lendemain montre qu'il y a un réel problème d'accès à la contraception.

Enfin, cette mesure est évidemment complémentaire de tout le travail éducatif qui est réalisé auprès des jeunes filles dans les établissements scolaires et les structures comme le Planning familial.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ségolène Royal
Présidente de la Région Poitou-Charentes
Ancienne Ministre

cette action. Ce Pass' contraception doit leur permettre de mieux contrôler leur avenir tout en les responsabilisant davantage.

L'accès à la contraception nécessite un accompagnement étroit de professionnels qualifiés et disponibles. C'est pour cette raison que la Région souhaite que le Pass' contraception puisse être délivré par les personnels de santé scolaire qui sont la garantie d'une écoute et d'un accompagnement médical.

Dans le contexte d'aggravation de la situation, le *statu quo* pourrait maintenant constituer une forme de non-assistance à personne en danger : les interruptions volontaires de grossesse comportent en effet le risque d'atteinte à l'intégrité physique des jeunes filles si elles sont pratiquées hors cadre médical, et elles ont de toute façon des conséquences importantes sur le plan psychologique.

Le Conseil de l'Ordre des médecins soutient complètement cette initiative en mettant à disposition le Pass' contraception auprès des médecins généralistes, gynécologues et pédiatres de la Région Poitou-Charentes. De même, contrairement à ce que vous affirmez les principales fédérations de parents d'élèves (FCPE et PEEP) ont été consultées en amont et ont donné leur accord.

En proposant le Pass'contraception, je n'entends en rien me substituer à l'autorité parentale. Au contraire, cette mesure, en plus d'instaurer un dialogue avec les jeunes filles en situation de détresse, permettra de renouer le lien avec les parents. Une polémique identique avait déjà eu lieu lorsque, en tant que ministre déléguée à l'Enseignement scolaire, j'avais autorisé les infirmières scolaires à distribuer la pilule du lendemain dans les lycées, ce qui est aujourd'hui admis comme une bonne mesure. L'augmentation du nombre de pilules du lendemain montre qu'il y a un réel problème d'accès à la contraception.

Enfin, cette mesure est évidemment complémentaire de tout le travail éducatif qui est réalisé auprès des jeunes filles dans les établissements scolaires et les structures comme le Planning familial.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ségolène Royal
Présidente de la Région Poitou-Charentes
Ancienne Ministre. »

Quelle problématique ?

Non contente d'affirmer d'entrée de jeu que ceux qui pourraient ne pas penser comme elle sont sûrement ignorants, Ségolène Royal a l'art de retourner la situation. L'augmentation du nombre de pilules du lendemain ne montre pas qu'il y a un réel problème d'accès à la contraception, elle montre surtout que l'accès au lit d'un garçon est de moins en moins problématique pour les mineures. Qu'on ne s'y trompe pas, les femmes majeures et vaccinées ont accès sans problème à la contraception, ce qui n'empêche pas, bien au contraire, la banalisation de la pilule du lendemain.

Les lecteurs sont tout de même priés de reconnaître à Madame Royal le mérite d'affirmer que certaines IVG peuvent être traumatisantes, une vérité que trop peu veulent bien admettre aujourd'hui. ■

« L'homme et la femme sont tous les deux créés pour aimer, mais chacun d'une manière différente ; l'homme et la femme se complètent l'un l'autre, et tous les deux ensemble manifestent l'amour de Dieu beaucoup mieux qu'ils ne le pourraient chacun séparément. »

Mère Teresa de Calcutta
Pékin, septembre 1995

QUELLE HUMANITÉ ?

RÉFLEXION



Aujourd'hui un néo-paganisme s'est installé dans la cité, aggravé par la technique d'une science sans conscience qui a pour prouesses l'avortement, l'euthanasie et le clonage. Comment en est-on arrivé là ? Quelle conception de l'homme et de l'enfant entretenait l'Antiquité gréco-latine sous la coupe des faux dieux ?

La vie humaine chez les Anciens

Par Philippe Kersantin

« *Ils reviendront ces dieux que tu pleures toujours !* », chantait Nerval dans *Delfica*. Vers prophétique hélas, car le paganisme est de retour dans la cité, revenu avec son cortège de vices, de crimes et d'abominations. Le moderne, prompt à se louer et peu habitué à regarder en arrière, croyait marcher vers le progrès en favorisant homosexualité, contraception, avortement. Le postmoderne, lui, se targue d'un retour aux origines sans songer, encore tout imprégné de modernité agonisante, qu'il n'est que le plus exécrable des réactionnaires. En effet, les conceptions de notre époque comme les antiques, si elles diffèrent parfois grandement, puisent une bonne part de leur eau à la source du diable. Cependant, le contexte est bien différent, puisque nous sommes dans une société encore largement influencée par le christianisme, alors que le monde antique était grandement livré au démon. Aussi est-il nécessaire de faire un bref et sommaire rappel de la conception gréco-romaine de l'homme.

Chacun le sait, les Grecs, puis les Romains, considéraient que le monde était divisé entre eux et les barbares. Ceux-ci se caractérisaient notamment par leurs mœurs incivilisées et leur langage incompréhensible. C'est là un point fondamental, car la possibilité de communiquer avec ses semblables est ce qui fonde l'humanité et la civilisation comme s'attache à le montrer Cicéron dans le *De oratore*. Ceux qui ne savent pas parler ne sont donc pas humains.

La famille au cœur de la société

D'autre part, en Grèce comme à Rome, la famille et la cité sont au cœur de la société : il n'existe pas à proprement parler d'individus, et ceux-ci sont soumis à l'autorité du *paterfamilias*, qui seul décide de ce qui est bon pour sa maisonnée, puis de l'État. Dans cette idée également, l'homme est d'une nature et d'un statut supérieurs à la femme : seul l'homme est considéré comme beau, sage et puissant. Cette vision des choses a les conséquences politiques que nous connaissons tous, mais explique aussi d'autres points.

Au contraire de notre société qui se sert d'une charité dégénérée pour fonder ses prétendues avancées, le monde antique est complètement étranger à cette notion. La faiblesse n'a pas droit de cité, car elle est vue comme un poids pour la famille, ou dans un cadre plus large, pour la tribu, puis pour la nation. L'idéal épique incarné par Achille, qui préfère une mort glorieuse et rapide à une vie longue, est toujours présent. Pour un Romain, rien ne vaut donc une mort dans la force de l'âge pour ne pas souffrir de la déchéance de la vieillesse. Certes, cela n'a jamais conduit à un système d'euthanasie, mais le suicide était considéré comme un acte noble et légitime. Les stoïciens jugeaient même que c'était le dernier acte de l'homme libre. La mort, quoi qu'il en soit, était souvent vue comme un moyen d'échapper tant aux souffrances qu'au déshonneur : ainsi, Démosthène s'empoisonna pour ne pas tomber aux mains des Macédoniens qu'il avait vilipendés toute sa vie. De même, Socrate, Brutus, Sénèque. La liste pourrait être fort longue !

Or si le vieillard tient déjà d'une humanité diminuée, combien l'enfant l'est davantage ! Incapable de parler (et c'est bien ce que signifie le mot *infans*), il est encore un être à l'état animal et sauvage, physiquement et moralement informe. C'est l'éducation qui le fera homme. Pour parodier Simone de Beauvoir, on ne naît pas humain, on le devient. L'avortement semble avoir été une pra-



Le modèle du guerrier grec a créé une société où la faiblesse n'a pas sa place.

> Chez les Anciens, aucune personne ne prévaut face au groupe.

tique condamnée mais courante, tant en Grèce qu'à Rome. De multiples traités de médecine comme des œuvres littéraires donnent des recettes contraceptives et abortives d'une variété et d'une imagination surprenantes à une époque où la technique était loin d'être aussi évoluée que de nos jours, preuve encore que le démon a toujours haï la vie dès l'origine. Ces procédés touchaient aussi bien la chimie et la mécanique que la magie. Pline le Jeune, par exemple, suggère aux femmes enceintes d'enjamber un œuf de corneille.

L'avortement interdit

Mais si la contraception laissait la juridiction indifférente, l'avortement avait été interdit par la loi *Cornelia de sicariis*, promulguée en 81 avant J.-C. par le dictateur Sylla (138-78 av. J.-C.). Et globalement, il était condamné par les mentalités romaines, hormis en cas d'adultère.

L'infanticide, qui ne se différencie guère du premier, était lui tout à fait légal. À Sparte, tout enfant jugé incapable de défendre la cité était jeté dans le précipice du Taygète. À Athènes, c'était la phratrie (1) tout entière qui décidait du sort du nourrisson. Quant à Rome, c'était le chef de famille qui examinait l'enfant déposé à terre par la nourrice, et, s'il le jugeait assez robuste, le soulevait pour l'accepter. Dans le cas contraire, le nouveau-né était soit abandonné dans la rue (et notamment près de la colline du Vatican), où il pouvait être recueilli dans le meilleur des cas, soit tué directement. On imagine les souffrances de ces mères contraintes de perdre leur enfant après les longs mois de grossesse…

Mais alors, dira-t-on, pourquoi condamner l'avortement et non l'infanticide ? Plusieurs facteurs se conjuguent pour l'expliquer : d'abord, le risque extrêmement élevé de tuer la mère par la même occasion, privant la famille d'une descendance mais également de l'alliance avec sa belle-famille (au-delà du simple point de vue affectif). Ensuite parce qu'on pensait que c'était surtout les femmes qui désiraient se débarrasser de l'embryon, se passant ainsi de la décision du chef de famille sur le sort de ce dernier.

Tout cela ne doit pas nous faire croire que les Anciens étaient dénués de la moindre sensibilité : il n'est qu'à connaître le désespoir dans lequel la mort de sa fille Tullia plongea Cicéron pour s'en convaincre. Cependant, aucune personne ne prévaut face au groupe.

La société antique n'était donc pas une société sans amour, mais là encore, le mal était passé par là. Que n'aura-t-on pas dit sur l'homosexualité et la pédérastie antiques ! C'était devenu un système à Athènes, où le jeune homme était confié aux soins d'un maître plus âgé chargé de son éducation. D'innombrables vases nous offrent des scènes de séduction de ce genre, tandis que Théocrite,

Suite page 28 ➤➤➤

➤➤➤ *Suite de la page 27*

par exemple, discute avec son ami Nicias des multiples péripéties de ce qu'on pourrait appeler du vagabondage sexuel.

La leçon d'Aristote

Que nous dit de son côté Aristote ? Il écrit dans l'*Éthique à Nicomaque* que l'amitié, et son degré le plus haut, c'est-à-dire l'amour, ne peuvent exister qu'entre des personnes où existe une certaine forme d'égalité. Pour résumer, rien ne vaut l'amour entre deux hommes. En ce qui concerne l'homosexualité féminine, on y était relativement indifférent, du moins dans la mesure où la femme ne sortait pas du foyer. Si la poétesse Sappho chanta aussi bien les femmes que les hommes sans qu'on lui en tînt rigueur, du moins de son temps, l'époque classique se chargea de lui reprocher une certaine émancipation. Au passage, notons que Socrate eût été, selon Xénophon, et contredit en cela par Platon, hostile à l'homosexualité. Toutefois, c'était un cas exceptionnel, si tant est qu'il soit avéré. La question était un peu différente à Rome, selon qu'on était un homosexuel passif ou actif : le premier cas était déshonorant pour un homme, mais pas le second qui permettait de montrer sa supériorité.

> **Il ne faut pas oublier ce que l'Antiquité a apporté de bon à notre civilisation.**

Suétone, hostile au principat (2), ne manque pas de rappeler que César avait été le mignon d'un roi barbare du nom de Nicomède.

Alors, nous n'avons rien inventé ? *Nihil novi sub sole* (rien de nouveau sous le soleil), diraient les Romains ? N'exagérons rien. La technique nous a apporté la fécondation *in vitro*, le transsexualisme, l'avortement « sans danger », bientôt le clonage, toutes sortes de progrès raffinés à propos desquels nous ne pouvons que conjecturer ce qu'ils eussent pensé. Mais il ne faudrait pas pour autant faire l'impasse sur ce que l'Antiquité occidentale a apporté de bon à notre civilisation : le reste, nous l'avions oublié grâce au précieux écrémage des premiers chrétiens. Jusqu'à aujourd'hui. ■

Philippe Kersantin

1. Phratrie : à Athènes, sous-division des quatre tribus, dont chacune contenait trois phratries, tandis que la phratrie contenait trente races ou gents.
2. Principat : se dit de la dignité impériale dans la Rome ancienne parce qu'à partir d'Auguste l'empereur portait le titre de *princeps*.



Au Colisée, nombreux furent les chrétiens à mourir pour leur foi et pour leur refus du délitement moral de la société romaine. Ils ont ainsi permis un début de redressement.

Il était une fois l'eugénisme

Par Anne-Marie Libert

Enté sur le malthusianisme et sur le darwinisme, l'eugénisme de Francis Galton apparaît en 1883. L'Américaine Margaret Sanger, fondatrice du Planning familial, imposera la contraception sélective. La femme sera asservie à l'homme. Puis ce sera au tour de l'enfant d'être asservi à la femme. Au XXIe siècle l'idéologie du Gender *fait son entrée tandis que le discours eugéniste se fait plus sournois.*

Au XIXe siècle, la lecture de l'*Essai sur le principe de population* publié par Malthus en 1798, a inspiré à Charles Darwin l'idée de sélection naturelle des espèces. Seules les espèces vigoureuses, et dans ces espèces, les êtres forts et en bonne santé survivent et se multiplient tandis que les faibles sont condamnés à disparaître. Darwin parle de *« struggle for life »* (lutte pour la vie), expression qu'il a trouvée chez Malthus. C'est la Nature elle-même qui a décidé que tous ne pourraient pas survivre. Francis Galton, demi-cousin de Charles Darwin, applique cette théorie aux hommes et crée en 1883 le mot « eugénique », art de bien engendrer. Le mouvement eugéniste défend l'idée selon laquelle une charité peu réfléchie encourage les faibles, les pauvres, les inadaptés à avoir des enfants. La fécondité des pauvres étant plus élevée que celle des classes sociales plus instruites, les pauvres risquent à terme d'être, par leur nombre, une menace pour les classes instruites. La sélection naturelle étant insuffisante, la sélection artificielle devient l'unique moyen d'empêcher la reproduction des déficients et de permettre aux forts de s'épanouir.

La phobie de la surpopulation

Pourtant, la surpopulation est une notion relative. La Belgique possède une des densités de population les plus élevées d'Europe. Va-t-on pour cela dire que la Belgique est surpeuplée ? Derrière le mot surpopulation se cachent les mots pauvreté, manque de ressources pour certains. Face à la pauvreté, deux attitudes sont possibles : l'attitude de repli sur soi, d'égoïsme, ou l'attitude de partage. Le pauvre, c'est l'autre différent de moi, qui m'interpelle. Ce peut être l'être démuni financièrement, mais aussi intellectuellement, physiquement, le gêneur.
L'Américaine Margaret Sanger, sage-femme de profession et fondatrice du Planning familial, défendra l'idée de stérilisation des

Suite page 30 ➤➤➤



Margaret Sanger (1879-1966) fondatrice du Planning familial et à l'origine d'un eugénisme mondial mortifere.

➤➤➤ *Suite de la page 29*

faibles d'esprit, des porteurs de maladies héréditaires. Née en 1879 et décédée en 1966, elle a milité durant toute sa vie en faveur de la contraception, de l'avortement et s'est battue afin que le contrôle de la croissance de la population mondiale soit effectué par un organisme international, l'Onu et plusieurs de ses agences. Margaret Sanger voulait que la femme se révolte contre la servitude du sexe et la domination de l'homme. La maternité enchaîne la femme mais elle est aussi cause directe de l'augmentation de population et par conséquent elle est une menace pour l'environnement. Margaret Sanger travaillera donc à la mise en place d'un *« contraceptif simple, bon marché, sûr, qui puisse être utilisé dans les bas quartiers accablés par la pauvreté, dans les jungles, et parmi les gens les plus ignorants »* (1). Dans les années 1950, Margaret Sanger rencontre le Dr Pincus et elle lui trouve des fonds pour ses recherches qui aboutiront à la mise au point de la pilule contraceptive.

Un refus de toute contrainte

Dans les pays occidentaux, la pilule contraceptive est présentée comme le symbole de la libération de la femme. *« Mon corps est à moi ». « Il est interdit d'interdire »*. Ces slogans des années soixante témoignent du refus de toute contrainte. La femme occidentale montre l'exemple à la femme des pays en voie de développement : *« Faites peu d'enfants et vous deviendrez riches »*. Ce slogan simpliste résume l'esprit des campagnes en faveur de la limitation des naissances dans les pays pauvres : le bonheur passe par la contraception, l'avortement et la stérilisation. La sécurité des pays riches passe par le contrôle de la croissance démographique des pays pauvres.

En 1968, en pleine révolution sexuelle, paraît l'encyclique de Paul VI, *Humanæ vitæ*. Critiqué avant même d'être lu, ce texte prophétique attire l'attention sur les méthodes de régulation naturelle des naissances par opposition à la pilule contraceptive, méthodes basées sur l'examen de la réalité, en l'occurrence sur le fonctionnement du corps féminin, fonctionnement différent de celui du corps masculin.

Nous sommes ici en présence de ce qu'on appelle une position réaliste. Hommes et femmes sont différents ! La pilule prive cette différence de toute signification dans la mesure où elle met la femme à la disposition de l'homme. La femme appartient à l'homme, tout comme, dans l'avortement, l'enfant appartient à la femme. Paradoxe du XX^{e} siècle, qui au nom de la libération de la femme, a asservi la femme à l'homme et l'enfant à la femme ! C'est aussi au nom de la soi-disant libération des pauvres que la contraception et l'avortement ont été et sont encore intro-



Pour les tenants de la théorie de Margaret Sanger, les femmes doivent se libérer du joug des enfants, et ne plus être enchaînées par la maternité…

duits dans les pays pauvres, que ce soit de manière volontaire ou forcée. Toujours en 1968, lors de la conférence organisée par l'Onu à Téhéran et consacrée aux droits de l'Homme, une phrase retient notre attention : *« Les parents ont un droit humain de base* (basic human right) *de déterminer librement et de manière responsable le nombre et l'espacement de leurs enfants. »*

> **La sexualité devient une affaire individuelle, dominée par le plaisir à tout prix.**

Les individus avant le couple

Pour ce faire, il faudra leur fournir toute la panoplie des moyens contraceptifs et abortifs existants. En 1974, lors de la conférence de Bucarest sur la population, la phrase sur la planification des naissances parle des couples, mais aussi des individus. C'est à peu près au même moment, en 1975, que la loi Veil est votée en France. La grossesse devient une affaire strictement féminine puisque le père ne peut en rien s'opposer à l'avortement. Bref, la sexualité est rapportée au seul individu.

Sexualité et procréation sont dissociées, tout comme procréation et paternité. La sexualité devient une affaire individuelle, dominée par la recherche du plaisir à tout prix. La famille hétérosexuelle, monogamique est qualifiée de famille « traditionnelle », terme péjoratif que nous pourrions remplacer par « ringarde ». Les techniques de procréation assistée instrumentalisent l'être humain, né comme non-né, et font voler en éclats la signification des mots « père », « mère », « fils », « fille ». Le monde réel doit correspondre au monde fictif. La réalité est transformée selon les diktats de l'idéologie. Une nouvelle forme de totalitarisme est en train de se mettre en place (2).

En 1995, la conférence de l'Onu sur la femme a lieu à Pékin. Dès avant la conférence de Pékin, des ONG se sont activées pour faire passer les idées féministes imprégnées de l'idéologie du genre. L'ONG WEDO (organisation s'occupant d'environnement et de développement selon un point de vue féministe) a exercé d'énormes pressions pour faire passer le terme *« Gender »*, avec, en arrière-fond, l'idée selon laquelle notre vision de l'homme et de la femme repose sur des constructions sociales marquées par la domination masculine. Au paragraphe 29 du « Programme d'action » adopté à la fin de la conférence, nous pouvons lire que la maternité ne doit pas limiter la pleine participation des femmes dans la société (3).

Nous y retrouvons la vieille idée de Engels : les femmes doivent sortir de la famille et trouver leur épanouissement dans le travail à l'extérieur. Dans le « Programme d'action » adopté à Pékin, on dit également que *« le soin de s'occuper des enfants, des malades et des personnes âgées incombe surtout aux femmes, en raison de l'inégalité avec les hommes et d'un déséquilibre dans la répartition du travail, rémunéré et non rémunéré, entre les sexes »*.

La femme « dématernisée »

Cet extrait est très clair. C'est parce que la femme n'est pas l'égale de l'homme qu'elle prend soin des enfants. Il faut « dématerniser » la femme. La planification familiale est l'élément indispensable du bonheur de la femme ! Ce que l'on s'est bien gardé d'écrire, c'est que le contrôle de la fécondité des femmes pauvres est indispensable pour contrôler la croissance de la population des pays pauvres.

Lors de la conférence de Pékin, Mary Ann Glendon, présidente de la délégation du Saint-Siège, a insisté sur le fait que les femmes sont capables de concilier elles-mêmes leurs aspirations à mieux prendre part à la vie socio-économique et leur charge familiale. Mariage et maternité ne sont pas des obstacles à la liberté de la femme. Lors de la conférence *« Women 2000 »*, la Nigérienne Kathryn Hauwa Hoomkwap a rappelé que dans de nombreux pays les femmes avaient besoin pour elles et leurs familles d'eau potable, de nourriture, de scolarité, de travail, de protection contre les maladies de la pauvreté, etc. (4). Ce n'est pas l'idéologie du genre qui va résoudre le problème de la pauvreté.

Les horreurs perpétrées par le régime nazi ont amené le monde à prendre conscience de ce que le discours eugéniste peut entraîner mais ce dernier n'a pas disparu, loin de là. Il est simplement plus sournois et se cache derrière les arguments selon lesquels la femme est maître de son corps. On ne peut – argumente-t-on - lui imposer un enfant qu'elle ne désire pas. La vie de l'enfant dépend entièrement de la décision de la femme. Or qui désirerait mettre au monde un être déficient ? ■

Anne-Marie Libert
Philosophe et théologienne, spécialiste du malthusianisme, professeur au séminaire de Namur.

1. Extrait d'une lettre de Margaret Sanger. Voir à ce sujet Michel Schooyans, *Le terrorisme à visage humain*, préface du cardinal Alfonso López Trujillo, en collaboration avec Anne-Marie Libert, F.-X. de Guibert, 226 p., 22 €.
2. Sur le totalitarisme, voir la pensée d'Hannah Arendt.
3. Voir http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/official.htm
4. Voir http://www.khhfoundation.com/index.php/article/show/75/7

Un Évangile

Par l'abbé Louis-Marie Rineau

L'enseignement des papes sur l'avortement est clair : leur condamnation de ce « crime abominable » *puise sa source dans la Bible, comme le montre l'encyclique* Evangelium vitæ *du pape Jean-Paul II.*

Exposer la conception chrétienne de la vie humaine véritable, sans négliger aucune de ses dimensions (corporelle, mais aussi spirituelle ; naturelle, mais aussi surnaturelle), ni aucune de ses étapes (naissance, croissance, mort, éternité) : telle est l'ambition d'*Evangelium vitæ*.

C'est dire que Jean-Paul II entend y interroger d'abord la Révélation, en scrutant les Écritures à la lumière de la tradition de l'Église, elle-même lue à travers l'enseignement de son magistère. Cependant, « l'Église sait que cet Évangile de la vie, qui lui a été remis par son Seigneur, trouve un écho profond et convaincant dans le cœur de chaque personne, croyante et même non croyante, parce que, tout en dépassant infiniment ses attentes, il y correspond de manière surprenante. Malgré les difficultés et les incertitudes, tout homme sincèrement ouvert à la vérité et au bien peut, avec la lumière de la raison et sans oublier le travail secret de la grâce, arriver à reconnaître, dans la loi naturelle inscrite dans les cœurs (cf. Rm 2, 14-15), la valeur sacrée de la vie humaine depuis son commencement jusqu'à son terme ; et il peut affirmer le droit de tout être humain à voir intégralement respecter ce bien qui est pour lui primordial » (*EV* n. 2). Scruter l'enseignement de la Révélation sur l'avortement, ce n'est donc pas seulement écouter la Parole de Dieu : c'est aussi réapprendre à entendre la voix de la conscience humaine.

La Sainte Écriture et la vie reçue

« La Parole de Dieu ne manque pas d'invitations à apporter soins et respect à la vie, surtout à l'égard de celle qui est marquée par la maladie ou la vieillesse. S'il n'y a pas d'invitations directes et explicites à sauvegarder la vie humaine à son origine, en particulier la vie non encore née, comme aussi la vie proche de sa fin, cela s'explique facilement par le fait que même la seule possibilité d'offenser, d'attaquer ou, pire, de nier la vie dans de telles conditions est étrangère aux perspectives religieuses et culturelles du peuple de Dieu. Dans l'Ancien Testament, on craint la stérilité comme une malédiction, tandis que l'on ressent comme une bénédiction le fait d'avoir beaucoup d'enfants : *"Des fils, voilà ce que donne le Seigneur, des enfants, la récompense qu'Il ac-*

Une postérité aussi nombreuse que les étoiles, telle fut la promesse de Dieu à Abraham.



pour la vie

> La vie transmise par les parents a son origine en Dieu.



Avoir beaucoup d'enfants a toujours été considéré comme une bénédiction de Dieu dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament.

corde" (Ps 127 [126], 3 ; cf. Ps 128 [127], 3-4). Dans cette conviction entre en jeu aussi la conscience qu'a Israël d'être le peuple de l'Alliance, appelé à se multiplier selon la promesse faite à Abraham : *"Lève les yeux au ciel et dénombre les étoiles si tu peux les dénombrer… Telle sera ta postérité"* (Gn 15, 5).

Dans le plan de Dieu

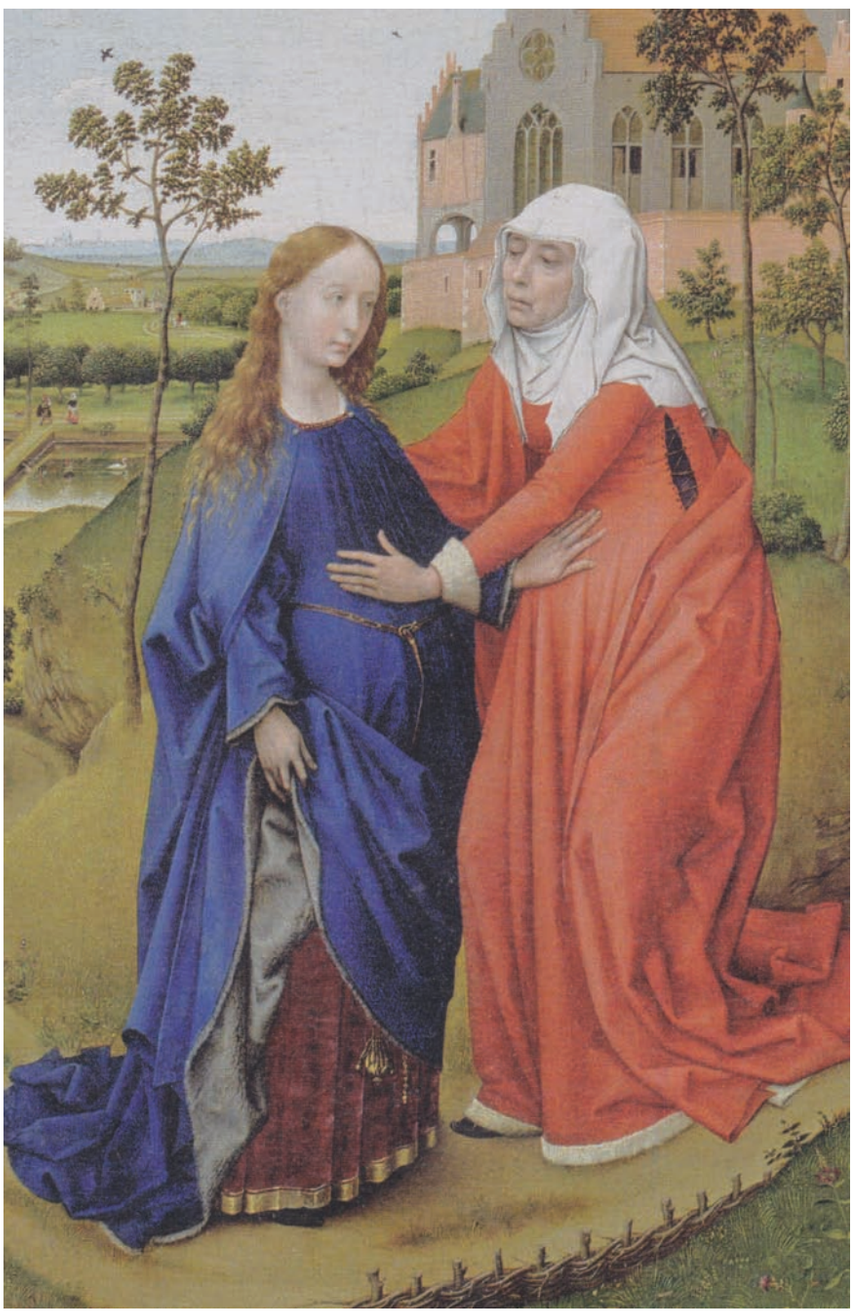
Mais ce qui compte surtout, c'est la certitude que la vie transmise par les parents a son origine en Dieu, comme l'attestent les nombreuses pages bibliques qui parlent avec respect et amour de la conception, de la formation de la vie dans le sein maternel, de la naissance et du lien étroit qu'il y a entre le moment initial de l'existence et l'action de Dieu Créateur.

"Avant même de te former au ventre maternel, je t'ai connu ; avant même que tu sois sorti du sein, je t'ai consacré" (Jr 1, 5) : l'existence de tout individu, dès son origine, est dans le plan de Dieu. Job, du fond de sa souffrance, s'attarde à contempler l'œuvre de Dieu dans la manière miraculeuse dont son corps a été formé dans le sein de sa mère ; il en retire un motif de confiance et il exprime la certitude d'un projet divin sur sa vie : *"Tes mains m'ont façonné, créé ; puis, te ravisant, tu voudrais me détruire ! Souviens-toi : tu m'as fait comme on pétrit l'argile et tu me renverras à la poussière. Ne m'as-tu pas coulé comme du lait et fait cailler comme du laitage, vêtu de peau et de chair, tissé en os et en nerfs ? Puis tu m'as gratifié de la vie et tu veillais avec sollicitude sur mon souffle"* (Jb 10, 8-12). Des accents d'émerveillement et d'adoration pour l'intervention de Dieu sur la vie en formation dans le sein maternel se font entendre également dans les Psaumes.

L'action sage et aimante du Créateur

Comment imaginer qu'un seul instant de ce merveilleux processus de l'apparition de la vie puisse être soustrait à l'action sage et aimante du Créateur et laissé à la merci de l'arbitraire de l'homme ? Ce n'est certes pas ce que pense la mère des sept frères qui professe sa foi en Dieu, principe et garant de la vie dès sa conception, et en même temps fondement de l'espérance de la vie nouvelle au-delà de la mort : *"Je ne sais comment vous êtes apparus dans mes entrailles ; ce n'est pas moi qui vous ai*

Suite page 34 ➤➤➤



➤➤➤ *Suite de la page 33*

gratifiés de l'esprit et de la vie ; ce n'est pas moi qui ai organisé les éléments qui composent chacun de vous. Aussi bien le Créateur du monde, qui a formé le genre humain et qui est à l'origine de toute chose, vous rendra-t-Il, dans sa miséricorde, et l'esprit et la vie, parce que vous vous méprisez maintenant vous-mêmes pour l'amour de ses lois" (2 M 7, 22-23).

La révélation du Nouveau Testament confirme la reconnaissance incontestée de la valeur de la vie depuis son commencement. Les paroles par lesquelles Élisabeth exprime sa joie d'être enceinte manifestent l'exaltation de la fécondité et l'attente empressée de la vie : *"Le Seigneur… a daigné mettre fin à ce qui faisait ma honte"* (Lc 1, 25). Mais la valeur de la personne dès sa conception est célébrée plus encore dans la rencontre entre la Vierge Marie et Élisabeth, et entre les deux enfants qu'elles portent en elles. Ce sont précisément eux, les enfants, qui révèlent l'avènement de l'ère messianique : dans leur rencontre, la force rédemptrice de la présence du Fils de Dieu parmi les hommes commence à agir » (*EV*, n. 44-45).

En saluant la Vierge enceinte, sainte Élisabeth reconnaît la personne du Christ dès sa conception.

La Sainte Écriture et l'avortement

Bref : « Les textes de la Sainte Écriture, qui ne parlent jamais d'avortement volontaire et donc ne comportent pas de condamnations directes et spécifiques à ce sujet, manifestent une telle considération pour l'être humain dans le sein maternel, que cela exige comme conséquence logique qu'à lui aussi s'étend le commandement de Dieu : *"Tu ne tueras pas"*. La vie humaine est sacrée et inviolable dans tous les moments de son existence, même dans le moment initial qui précède la naissance. Depuis le sein maternel, l'homme appartient à Dieu qui scrute et connaît tout, qui l'a formé et façonné de ses mains, qui le voit alors qu'il n'est encore que petit embryon informe et qui entrevoit en lui l'adulte qu'il sera demain, dont les jours sont comptés et dont la vocation est déjà consignée dans le "livre de vie" (cf. Ps 139 [138], 1, 13-16). Là aussi, lorsqu'il est encore dans le sein maternel – comme de nombreux textes bibliques en témoignent –, l'homme est l'objet le plus personnel de la Providence amoureuse et paternelle de Dieu » (*EV* n. 61).

« Des origines à nos jours – comme le montre bien la Déclaration publiée sur ce sujet par la Congrégation pour la Doctrine de la foi –, la tradition chrétienne est claire et unanime pour qualifier l'avortement de désordre moral particulièrement grave. Depuis le moment où elle s'est affrontée au monde gréco-romain, dans lequel l'avortement et l'infanticide étaient des pratiques courantes (cf. l'article de Philippe Kersantin, p. 26), la première communauté chrétienne s'est opposée radicalement, par sa doctrine et dans sa conduite, aux mœurs répandues dans cette société, comme le montre bien la *Didachè* (1), déjà citée. Parmi les écrivains ecclésiastiques du monde grec, Athénagore rappelle que les chrétiens considèrent comme homicides les femmes qui ont recours à des moyens abortifs, car même si les enfants sont encore dans le sein de leur mère, *"Dieu a soin d'eux"*. Parmi les latins, Tertullien affirme : *"C'est un homicide anticipé que d'empêcher de naître et peu importe qu'on arrache l'âme déjà née ou qu'on la détruise au moment où elle naît. C'est un homme déjà ce qui doit devenir un homme."*

À travers son histoire déjà bimillénaire, cette même doctrine a été constamment enseignée par les Pères de l'Église, par les pasteurs et les docteurs. Même les discussions de caractère scientifique et philosophique à propos du moment précis de l'infusion de l'âme spirituelle n'ont jamais comporté la moindre hésitation quant à la condamnation morale de l'avortement » (*EV* n. 61).

L'enseignement du magistère

« Plus récemment, le magistère pontifical a repris cette doctrine commune avec une grande vigueur. En particulier, Pie XI, dans l'encyclique *Casti connubii*, a repoussé les prétendues justifications de l'avortement ; Pie XII a exclu tout avortement direct, c'est-à-dire tout acte qui tend directement à détruire la vie humaine non encore née, *"que cette destruction soit entendue comme une fin ou seulement comme un moyen en vue de la fin"* ; Jean XXIII a réaffirmé que la vie humaine est sacrée, puisque *"dès son origine, elle requiert l'action créatrice de Dieu"*. Comme cela a déjà été rappelé, le deuxième concile du Vatican a condamné l'avortement avec une grande sévérité : *"La vie doit donc être sauvegardée avec un soin extrême dès la conception : l'avortement et l'infanticide sont des crimes abominables."* Depuis les premiers siècles, la discipline canonique de l'Église a frappé de sanctions pénales ceux qui se souillaient par la faute de l'avortement, et cette pratique, avec des peines plus ou moins graves, a été confirmée aux différentes époques de l'Histoire. Le Code de Droit canonique de 1917 prescrivait pour l'avortement la peine de l'excommunication. La législation canonique rénovée se situe dans cette ligne quand elle déclare que celui *"qui procure un avortement, si l'effet s'ensuit, encourt l'excommunication* latæ sententiæ", c'est-à-dire automatique. L'excommunication frappe tous ceux qui commettent ce crime en connaissant la peine encourue, y compris donc aussi les complices sans lesquels sa réalisation n'aurait pas été possible : par la confirmation de cette sanction, l'Église désigne ce crime comme l'un des plus graves et des plus dangereux, poussant ainsi ceux qui le commettent à retrouver rapidement le chemin de la conversion. En effet, dans l'Église, la peine de l'excommunication a pour but de rendre pleinement conscient de la gravité d'un péché particulier et de favoriser donc une conversion et une pénitence adéquates.

> L'Église désigne ce crime de l'avortement comme l'un des plus graves et dangereux.

Une doctrine immuable

Devant une pareille unanimité de la tradition doctrinale et disciplinaire de l'Église, Paul VI a pu déclarer que cet enseignement n'a jamais changé et est immuable. C'est pourquoi, avec l'autorité conférée par le Christ à Pierre et à ses successeurs, en communion avec les évêques – qui ont condamné l'avortement à différentes reprises et qui, en réponse à la consultation précédemment mentionnée, même dispersés dans le monde, ont exprimé unanimement leur accord avec cette doctrine –, je déclare que l'avortement direct, c'est-à-dire voulu comme fin ou comme moyen, constitue toujours un désordre moral grave, en tant que meurtre délibéré d'un être humain innocent. Cette doctrine est fondée sur la loi naturelle et sur la Parole de Dieu écrite ; elle est transmise par la tradition de l'Église et enseignée par le magistère ordinaire et universel.

Aucune circonstance, aucune finalité, aucune loi au monde ne pourra jamais rendre licite un acte qui est intrinsèquement illicite, parce que contraire à la Loi de Dieu, écrite dans le cœur de tout homme, discernable par la raison elle-même et proclamée par l'Église » (*EV* n. 62). ■

Abbé Louis-Marie Rineau
Prêtre de la Fraternité Saint-Thomas-Becket.

1. Livre de la fin du Ier siècle ou du début du IIe siècle, intitulé « Doctrine du Seigneur transmise aux nations par les douze Apôtres », qui présente l'enseignement de l'Église. C'est le premier document extra-canonique du christianisme primitif.

« Il faut dire clairement les choses,
la qualité d'une civilisation se mesure
au respect qu'elle porte aux plus
faibles de ses membres. Il n'y a pas
d'autres critères de jugement. »

Professeur Jérôme Lejeune

RÉPONDRE À LA DÉTRESSE

PRATIQUE



Association loi de 1901, l'Alliance pour les Droits de la Vie défend la vie humaine depuis 1993 avec à sa tête le docteur Xavier Mirabel. Une mobilisation constante qui agit dans plusieurs directions et d'abord par ses services d'écoute.

ADV : la vie, une



Parmi les nombreuses actions de l'ADV, la mobilisation du 25 janvier 2011 devant le Sénat pour dénoncer l'euthanasie.

Par Ségolène du Closel* et Adélaïde Pouchol

L'Alliance pour les Droits de la Vie a été fondée en 1993 lors des premières lois bioéthiques. Son objectif ? Promouvoir la protection de la vie humaine et de la dignité de toute personne comme priorité sociale et politique. Pour répondre à cette exigence, l'Alliance écoute et accompagne les personnes confrontées à des épreuves du début de la vie ou de la fin de la vie. C'est à partir de ce que vivent les personnes sur ces sujets, ce qu'elles confient de leurs peurs et de leurs angoisses et aussi de leurs espoirs que l'Alliance prend la parole par des campagnes auprès du grand public et qu'elle rencontre acteurs sociaux et médias pour alerter et proposer des politiques de protection de la vie. Reconnue pour son expertise, l'Alliance a été auditionnée à plusieurs reprises par l'Assemblée nationale et le Sénat sur les questions de bioéthique, de fin de vie ou encore de handicap.

priorité sociale

Au niveau international, l'Alliance est membre agréé de la plateforme des droits fondamentaux du Parlement européen. Association de terrain couvrant le territoire français, elle compte des centaines de volontaires qui se forment et agissent sur le terrain, dans 73 équipes départementales. Avec ses équipes, l'Alliance coordonne des actions d'alerte sur les sujets d'actualité : appel contre l'euthanasie, mobilisation pour humaniser la bioéthique, campagnes de prévention de l'avortement… Nous avons relevé pour vous quelques exemples marquants.

L'écoute

S.O.S. Bébé

(08 25 33 18 19 – www.sosbebe.org)
S.O.S. Bébé est à l'écoute des femmes et des couples confrontés à des difficultés liées à la maternité : grossesses imprévues ou difficiles, avortement(s), souffrances liées au post-avortement, deuils pré- et post-nataux, infertilité, annonce du handicap, diagnostic prénatal et annonce de handicap,… S.O.S. Bébé les écoute, les conseille, les oriente vers des organismes qui peuvent les accueillir ou leur apporter une aide financière. Des centaines de femmes et de couples sont accompagnées chaque année.

S.O.S. Fin de vie

(01 45 23 08 29 – www.sosfindevie.org)
Ce service s'adresse aux patients, à leurs familles et au personnel soignant pour accompagner les fins de vie difficiles, le deuil, la grande dépendance ou le suicide.



Les appels

● **Appel européen**, « Sauvons l'objection de conscience », octobre 2010. Une proposition de résolution restreignant l'objection de conscience des soignants a été soumise au vote du Conseil de l'Europe. L'Alliance a décidé de se mobiliser, avec d'autres associations, afin de défendre ce droit fondamental de toute personne humaine, qui touche ce qui est le plus intime en chaque homme : sa conscience. Un Appel européen a été lancé, qui a recueilli plus de 26 000 signatures en moins d'une semaine. Cette mobilisation a abouti à un véritable retournement de situation puisque le droit à l'objection de conscience fut, le jour du vote, réaffirmé.

● **Pétition bioéthique,** « Démasquons les dérapages du projet de loi bioéthique », février 2011. Elle a recueilli 26 000 signatures.

● **Appel « Stop à l'euthanasie ! »** Lancé en novembre 2010, au moment où la Commission des affaires sociales du Sénat a annoncé qu'elle prenait en compte trois propositions de loi pour légaliser l'euthanasie, l'appel avait recueilli plus de 56 000 signatures le jour du vote, le 25 janvier 2011.

Des mobilisations publiques

● **Contre l'euthanasie**, le 25 janvier 2011 devant le Sénat.
Ils étaient plus de 700 ce jour-là pour dire leur indignation devant la menace qui pesait sur le respect de la vie de son début à sa fin naturelle. Des centaines de personnes en blanc s'allongeant une à une en pleine rue, euthanasiées par des hommes en blouse de médecins avant qu'une personne vêtue de noir et figurant la mort vienne errer parmi elles. Le docteur Xavier Mirabel, Président de l'Alliance pour les Droits de la Vie, a expliqué publiquement ce jour-là que l'acharnement thérapeutique et l'euthanasie sont issus d'une même mentalité de toute-puissance : vouloir maîtriser à tout prix la vie, et qu'elles ne correspondent ni l'une ni l'autre à la véritable dignité humaine. Il a rappelé l'urgence, pour une so-

Suite page 40 ➤➤➤



Le génétiquement parfait est un totalitarisme génocidaire. Une réalité dénoncée lors de manifestations de solidarité, comme ici aux côtés des personnes handicapées, devant l'Assemblée nationale le 11 février 2011.

> Peut-on parler de liberté quand on laisse croire aux familles qu'un handicap est synonyme de malheur ?

➤➤➤ *Suite de la page 39*

ciété moderne, de se doter des unités de soins palliatifs nécessaires, afin d'accompagner dignement la fin de vie. Et pour une fois, l'histoire se termine bien puisque le Sénat a adopté un amendement supprimant l'article premier du texte qui visait à légaliser la pratique de l'euthanasie.

● « **Tous génétiquement incorrects** », le 11 février 2011 devant l'Assemblée nationale.
La France détient le record du monde du dépistage prénatal du handicap suivi d'interruption médicale de grossesse (IMG). En France, plus de 96 % des fœtus dépistés trisomiques sont avortés, et 100 % de certaines pathologies graves. Une réalité que l'Alliance a souhaité dénoncer par sa mobilisation à l'heure du débat sur les lois de la bioéthique à l'Assemblée nationale. Outre les 25 324 signatures de sa pétition « Démasquons les dérapages du projet de loi bioéthique » et un dossier complet sur le sujet présenté aux députés, l'Alliance a contribué à faire entendre la voix des personnes handicapées. Tugdual Derville, délégué général de l'Alliance pour les Droits de la Vie, a précisé que si la loi française interdit l'eugénisme, comme l'indique l'article 16-4 du Code civil – *« Toute pratique eugénique tendant à l'organisation de la sélection des personnes est interdite »* –, en réalité, la France connaît un « eugénisme de masse » dont beaucoup d'experts sont désormais conscients, notamment les professeurs Jacques Testart, Israël Nisand, Jean-François Mattei ou encore Didier Sicard. *« On avance la notion de "libre choix des couples", mais peut-on parler de liberté quand la décision est dictée par la peur d'un soutien insuffisant de la société, quand on laisse croire aux familles qu'un handicap est synonyme de malheur ? »*, s'interroge encore Tugdual Derville, qui est aussi fondateur d'« À bras ouverts », un mouvement d'accueil d'enfants handicapés.

Les formations

● **L'Université de la Vie**
L'Alliance a lancé en 2006 à Paris ce cycle de formation « sur mesure » pour le grand public. Quatre séances consécutives permettent d'aborder de façon interactive les questions de l'avortement, la bioéthique, la fin de vie, en modules brefs, de 10 à 12 min. Puis les participants sont invités à réagir à des reportages, émissions, rapports gouvernementaux, et à se forger leur propre opinion et capacité de réaction à ces sujets. L'éclairage éthique et le respect du plus vulnérable guide l'ensemble de la formation.

● « **Naître ou ne pas naître** », seconde édition de la Tournée bioéthique nationale du 17 mai au 2 juin 2010. Ces soirées ont été organisées dans neuf grandes villes à la veille de la révision de la loi de bioéthique pour aborder les défis nouveaux posés par les bouleversements de la procréation et renouveler l'approche des questions douloureuses de l'infertilité, du handicap et de l'avortement. Elles ont rassemblé près de 4 000 personnes pour informer, débattre et faire entendre la voix de plusieurs experts et témoins du respect de la vie humaine.

L'information

● ***Je suis enceinte***, le guide des aides publiques aux femmes enceintes, mai 2010 (1).

L'Alliance pour les Droits de la Vie écoute et accompagne quotidiennement des femmes et des couples confrontés à des grossesses difficiles ou imprévues. Elle a publié en 2010 un guide pratique réunissant l'ensemble des aides publiques accordées aux femmes pour accueillir et élever leur enfant, aides qui ont disparu du livret remis aux femmes consultant en vue de l'avortement, depuis la loi de 2001 relative à l'IVG et à la contraception.

« Les femmes qui craignent de ne pas pouvoir s'en sortir financièrement, spécialement les plus jeunes, bien souvent ne savent pas vers qui se tourner et ne sont pas au courant des aides financières. Certaines redoutent aussi les réactions de leur employeur à l'annonce d'une grossesse. Nous avons constaté qu'informer les femmes des aides et de leurs droits pouvait dans de nombreux cas prévenir un recours à l'avortement », témoigne Caroline Roux, secrétaire générale de l'Alliance pour les Droits de la Vie.

● **Le décodeur bioéthique**

Cette page quotidienne d'information, au moment où un débat crucial a lieu au Parlement, offre un décryptage et un éclairage du sens des prises de parole et du vote. Lancé au moment de l'examen du projet de loi bioéthique en première lecture à l'Assemblée nationale (février 2011), le décodeur a repris début avril 2011, lors du passage du texte au Sénat.

● ***Le bonheur blessé,*** par Tugdual Derville (2).

Ce livre est une introduction à la bioéthique, à travers l'expérience d'écoute, l'observation de la société et la profonde réflexion du délégué général de l'Alliance pour les Droits de la Vie.

● **Des tribunes radio**

Chaque semaine, Tugdual Derville décrypte un point d'actualité sur Radio Notre Dame (voir sur le site www.radionotredame.com) ; le Président, le docteur Xavier Mirabel, intervient sur RCF Nord. ■

Ségolène du Closel, porte-parole de l'ADV et **Adélaïde Pouchol**

1. *Je suis enceinte*, ADV, 20 p., gratuit. À commander auprès de l'ADV.
2. Tugdual Derville, *Le bonheur blessé. Avortement, eugénisme, euthanasie en question*, CLD éditions, 320 p., 21 €.

Pour aller plus loin

Alliance pour les Droits de la Vie, BP 10267, 75424 Paris Cedex 09. Tél. : 01 45 23 08 29 – www.adv.org



Le docteur Xavier Mirabel est président de l'Alliance pour les Droits de la Vie depuis décembre 2002. À ce titre, il a été auditionné à plusieurs reprises à l'Assemblée nationale et au Sénat, sur la révision des lois de bioéthique et sur la fin de vie.

Fondée il y a 30 ans, Mère de Miséricorde se met à l'écoute des femmes blessées par un avortement. Mettant en action la charité qui couvre une multitude de péchés, cette association offre l'oreille parfois silencieuse dont ont besoin ces femmes en détresse. Présentation par son responsable national.

Mère de Miséricorde : À l'écoute des femmes en difficulté

Parlez-nous des débuts de Mère de Miséricorde, comment est né ce projet ?

Jean-Marc Poujade : Mère de Miséricorde a vu officiellement le jour en 1981, à l'initiative d'un diacre et d'une religieuse, tous deux médecins et attachés à la Communauté des Béatitudes. Ils avaient peu d'expérience professionnelle mais avaient fait leurs stages pendant les années où on légiférait sur l'avortement, d'où leur attention toute spéciale à la souffrance causée par un tel acte. C'était là leur point de départ, être là dans un désir de compassion, hors de tout jugement et de toute revendication. Ils ont donc mis en place une écoute téléphonique et nous avons aujourd'hui entre 15 et 20 antennes en France. Très vite, nous avons vu que ces personnes en souffrance avaient besoin d'être accueillies, recueillies, autant que d'être écoutées et nous avons créé des maisons d'accueil et un réseau de familles d'accueil. À l'époque, il y en avait plus de 130. Nous n'avons malheureusement pas pu faire durer ce projet, certes très beau, mais très difficile aussi. Accueillir une femme en difficulté n'est pas simple pour la vie de famille et celle-ci ne doit jamais être sacrifiée. Quant aux maisons d'accueil, c'est aussi un projet très lourd à porter, nous ne pouvons le faire seul. Et lorsque nous avions monté la première, nous avions reçu un appel de la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS) 15 jours plus tard pour nous dire qu'ils n'avaient pas besoin de nous…

Nous avons mesuré combien ce combat était social mais aussi spirituel, la culture de mort n'est pas là par hasard. C'est dans cette optique que nous avons monté un réseau de prière et de jeûne qui rassemble plus de 3 500 personnes aujourd'hui. C'est une belle manière de porter la souffrance d'autrui, une manière qui nous fait avancer dans la compassion, une participation aux manques de l'autre qui nous montre nos propres manques…

Que proposez-vous à ces femmes qui vous appellent ?

La culture de mort répand l'idée que plus vite l'avortement est fait, plus vite il est oublié. C'est la logique de la pilule du lendemain… Preuve qu'un tel acte ne s'oublie pas si facilement, nous recevons énormément d'appels post-avortement. Nous avons très vite mis en place pour ces femmes des sessions de guérison. Depuis, nous avons même élargi ces sessions aux souffrances liées à l'enfant non-né, ce qui nous permet aussi d'accompagner les mères ayant fait une fausse-couche, par exemple. Nous accompagnons les femmes par des entretiens réguliers et personnels. Ces rencontres sont réparties dans le temps, étalées sur plusieurs mois. Nous prenons le temps car c'est seulement ainsi qu'une guérison est possible. Nous leur proposons aussi une retraite d'un week-end qui peut marquer le début ou la fin d'une guérison.

> « Le combat est social mais aussi spirituel. »

Comment vous faites-vous connaître des femmes en détresse ?

Nous manquons de publicité, c'est indéniable. Mais nous faisons notre possible pour montrer qu'il y a des lieux où déposer sa peine. Je garde en mémoire cette femme de 80 ans qui est venue me voir. J'étais la première personne à qui elle parlait de son avortement. Elle n'avait pas même osé s'en confesser et portait ce fardeau

énorme depuis des années. Il ne peut y avoir de guérison que si l'on veut bien sortir de ce silence qui ronge !



Jean-Marc Poujade et son épouse, au service de Mère de Miséricorde, toujours marqués par le dernier appel reçu.

Vous mettez la miséricorde au centre de votre mission, parlez-nous de cette qualité du cœur qui vous semble fondamentale…

Notre intention est que la personne puisse ouvrir son cœur et cela n'est pas possible sans une attitude de compassion, de miséricorde. Nous sommes nous-mêmes des personnes miséricordiées ; nous en avons la certitude. Et c'est parce que nous accueillons nos vulnérabilités et nos pauvretés que nous pouvons aller au-devant de celle des autres. Le cœur miséricordieux fait sien le mouvement du Bon Samaritain, il prend le temps de s'arrêter pour l'autre, de s'y consacrer véritablement. Le cœur miséricordieux vient s'asseoir à côté de la personne qui souffre et c'est alors que le véritable miracle se produit, lorsqu'ils se relèvent ensemble ! Nous laissons pleurer, nous écoutons pleurer mais pour que la personne se relève ensuite.

Comment les écoutants apprennent-ils à se rendre ainsi disponibles à l'autre, à sa souffrance ?

La formation ne vient qu'après le discernement. Tous les chrétiens ne sont pas nécessairement appelés à un ministère d'écoute. Nous devons avant toute chose nous demander à quoi Dieu nous appelle. Pour ceux qui se sentent appelés à cette écoute, nous avons une formation continue, il y a toujours à apprendre. Des professionnels pourraient dire que tout cela est bien léger mais nous ne nous prenons pas pour des professionnels de l'écoute. En fait, la présence de Dieu se manifeste dans toute relation de compassion, c'est une écoute à trois. Avant de vouloir se former de manière technique, nous voulons surtout déposer tout cela sous son regard. Alors Dieu parle par nous et écoute par nous. Nous avons l'audace de croire que l'écoutant est canal de miséricorde ! Nous désirons simplement être un outil, si malhabile soit-il, si imparfait qu'il puisse être, pour que Dieu manifeste à l'humanité sa miséricorde infinie.

Parlez-vous de Dieu aux femmes que vous écoutez ?

Lors de nos retraites « Stabat », nous en parlons de manière très claire. Les sessions « La vie resplendit » sont plus ouvertes, nous avons en ce moment deux musulmanes avec nous. Les femmes qui font appel à nous n'ont donc pas nécessairement la foi et nous les respectons dans leur cheminement. Cependant, dans les démarches de guérison, nous prévenons que « nous mettons Dieu dans l'affaire ».

Quelles sont vos relations avec le clergé ?

Nous travaillons de plus en plus en lien avec les évêques. Dans les années quatre-vingt, ce n'était pas forcément évident mais aujourd'hui, ils ont de plus en plus de vraies prises de position et nous sont, pour beaucoup, très favorables. Il y a toujours un ou deux prêtres présents lors de nos retraites « Stabat ». Nous sommes aujourd'hui une association privée de fidèles, sous l'autorité de l'évêque d'Albi. Nous avons quitté la Communauté des Béatitudes en 2000 et aujourd'hui, toutes les sensibilités religieuses sont présentes au sein de Mère de Miséricorde. C'est beau, même si c'est parfois difficile.

Suite page 44 ➤➤➤



Par l'écoute, les volontaires de Mère de Miséricorde souhaitent aider les personnes à ouvrir leur cœur (ici l'antenne de Versailles).

➤➤➤ *Suite de la page 43*

Selon vous, quelles sont les vertus nécessaires à l'écoute ?

Il n'est pas une vertu en tant que telle, mais le silence est le plus important. Sur une heure d'entretien, nous ne disons parfois pas plus de dix phrases ! Il nous faut savoir nous taire véritablement, nous taire pour laisser place à un silence qui est respect, disponibilité et émerveillement : c'est cela qui fait vraiment exister la personne. Ces femmes que nous écoutons ont en elles-mêmes les réponses à leurs souffrances, nous ne parlons que lorsque c'est véritablement nécessaire. Elles ont une vraie légitimité à parler car, justement, elles ont vécu l'avortement. Elles sont les véritables témoins dont le monde a besoin !

> « Le silence est le plus important dans l'écoute. »

Quelles sont vos relations avec les autres associations pro-vie ? Faites-vous partie du collectif « En marche pour la vie » ?

C'est une question qui fait débat en ce moment au sein de Mère de Miséricorde. Avant, certains membres de Mère de Miséricorde en faisaient partie à titre personnel, mais maintenant que les évêques s'engagent pour cet évènement, la question de notre participation officielle se pose véritablement. Cela dit, nous ne voulons pas de slogans violents. Nous nous demandons toujours comment sont vécues ces manifestations par ces femmes qui ont connu la douleur de l'avortement. C'est une manière de dire bruyante, qui manque de douceur. Oui, il faut dire la vérité. Mais pour nous, la vérité patiente derrière la charité. La femme enceinte est dans l'état psychique de l'adolescent, elle s'oppose. Quand nous lui disons de but en blanc « avorter c'est tuer », elle ne peut pas l'entendre sans chercher à tout prix des arguments contraires. Vous savez, tous les grands principes s'effondrent face à la détresse… Nous sommes convaincus que la compassion et le silence sont parfois bien plus éloquents que toute parole, si brillante ou si bruyante soit-elle.

Pourriez-vous nous livrer un souvenir qui vous a particulièrement marqué au cours de votre expérience d'écoute ?

Tout est marquant lorsque l'on est sans cesse confronté à la vie et à la mort. Chaque femme qui nous a appelés et, qui finalement, a décidé l'avortement, reste profondément ancrée dans notre mémoire. Et toutes celles qui, par grâce, ont accueilli la vie, sont pour nous sujets de louange et d'action de grâces.
Après un appel, on se sent toujours nul, on se dit qu'il aurait fallu dire telle ou telle chose… De fait, l'enjeu est de taille. Notre parole n'est parole de vie que si nous l'assumons pleinement, il y a un véritable engagement moral, nous sommes présents jusqu'au bout. Mais il faut une grande humilité, ne pas se laisser submerger par l'enjeu. Au fond ce qui marque le plus, c'est bien souvent le dernier appel que nous avons reçu. ■

Pour aller plus loin

Secrétariat Général de Mère de Miséricorde France, 27, rue Sainte Philomène, 31400 Toulouse. Tél. : 05 61 53 70 27 – mmcfrancesecretariat @orange.fr – www.mere-de-misericorde-france.org

TeenSTAR : un corps fait pour aimer

L'association TeenSTAR propose aux jeunes une formation pour une sexualité adulte et responsable. Il s'agit d'une éducation globale de la personne qui intègre l'aspect physiologique de la sexualité. Une pédagogie essentielle inspirée de la théologie du corps de Jean-Paul II, comme l'explique son responsable France, Christian Théry.

Par Adélaïde Pouchol

Découvrir la pédagogie TeenSTAR, c'est d'abord comprendre la signification de son nom. Teen est l'abréviation de *« teenager »* en anglais qui désigne les adolescents à qui elle s'adresse. « Star » signifie l'étoile qu'est chacun d'eux mais se décline aussi en « SexualiTé Adulte et Responsable ».

Cette pédagogie doit sa naissance, au début des années quatre-vingt aux États-Unis, au docteur Hanna Klaus, professeur de gynécologie et d'obstétrique. Le nombre croissant de jeunes filles enceintes malgré le développement et la banalisation de la contraception était pour elle le signe d'un malaise de ces adolescentes face à un corps dont elles ne savaient pas grand-chose. Ces filles avaient besoin de prendre conscience de la beauté de leur fertilité, de s'en émerveiller pour en être responsables. Hanna Klaus a réuni à Washington un premier groupe d'adolescentes, TeenSTAR était né. Un an après, des garçons ont voulu suivre aussi un enseignement sur le sujet, en quête eux aussi d'un sens à donner à leur sexualité. Aujourd'hui, TeenSTAR existe dans 40 pays et spécialement en France depuis 1993. Présent surtout dans les paroisses, les AFC, les associations comme le Rocher ou Enfants du Mékong, les écoles privées catholiques, TeenSTAR est de plus en plus sollicité par des établissements publics.

Des animateurs très divers

Parents pour la plupart, parfois religieux, professeurs, médecins et prêtres, les animateurs viennent de différents horizons, avec pour point commun cette volonté de faire découvrir aux jeunes leur vocation à l'amour. Un enseignement leur est proposé pendant plusieurs jours, très largement inspiré de la théologie du corps de Jean-Paul II, et pendant lequel ils sont spécialement formés à l'écoute, qualité plus que nécessaire pour s'adresser à des jeunes souvent taraudés par mille et une questions. Les groupes sont non-mixtes et séparés en fonction des âges, on ne dit pas la même chose à un garçon ou une fille, à un collégien ou un étudiant (TeenSTAR s'adresse aux adolescents de la 4e aux jeunes professionnels). *« Nous avons aussi mis en place un parcours pour les personnes handicapées car peu se soucient de leur vie affective*

Suite page 46 ➤➤➤



Christian Théry invite les adolescents et jusqu'aux jeunes professionnels à se former sainement afin de vivre une sexualité responsable où l'amour trouve toute sa place.

> On ne respecte que ce que l'on connaît et admire.



Les adolescents ont besoin d'un enseignement précis pour connaître leur corps et avoir ainsi une sexualité qui ait un sens.

➤➤➤ *Suite de la page 45*

et sexuelle, question pourtant fondamentale », précise Christian Théry, Président de TeenSTAR France.

Tous les sujets sont abordés

La durée de la formation varie en fonction des âges, le principal étant de laisser le temps au jeune de découvrir et de comprendre dès lors qu'il ne s'agit pas d'informer mais d'éduquer, à raison d'environ 15 heures au collège et 25 au lycée. Quant aux jeunes adultes, plus mûrs, ils n'ont pas besoin d'une formation si longue. *« Nous préparons les plus jeunes à découvrir ce qu'ils devront apprendre plus tard, nous les poussons à réfléchir pour qu'ils ne soient pas entraînés par la pression comme feuille morte par le vent, pour être en mesure, le temps venu, de poser des choix libres. Nous ne leur donnons pas des questions-réponses pour penser à leur place mais nous abordons tous les sujets* », explique encore Christian Théry.

Le défi est immense. Il ne s'agit pas moins que d'émerveiller les jeunes à un âge ou le corps et la sexualité gênent quand ils ne dégoûtent pas franchement. TeenSTAR prend pour point de départ un enseignement précis et détaillé de la physiologie du corps à partir duquel le jeune découvre ensuite le sens de la sexualité, de l'amour, de la relation à l'autre. Il doit sentir que son corps n'est pas fait pour la reproduction mais pour la procréation, ce qui est radicalement différent. *« On ne respecte que ce que l'on connaît et admire. La culture de mort, dans laquelle nous baignons, ne respecte pas le corps parce qu'elle n'en saisit pas la véritable beauté. Pour les filles, par exemple, les premières règles sont un moment fondamental, il faut leur en parler avant que cela n'arrive pour qu'elles puissent s'y préparer et comprendre que ce n'est pas d'abord une gêne mais une possibilité d'accueillir la vie. Nous devons d'abord nous aimer pour pouvoir aimer les autres. C'est tout cela que nous voulons faire naître chez les jeunes, et Dieu sait combien ils en ont soif !* », s'exclame le Président qui a eu plus d'une fois l'occasion de saisir cette soif chez les jeunes rencontrés au fil des formations.

Un discours pour tous, animé par la foi

La question de l'amour mène évidemment à celle de Dieu car lui seul est l'amour qui comble véritablement. Présenté aussi dans certains pays non-chrétiens, le discours de la pédagogie TennSTAR s'adresse à tous. L'enseignement est aconfessionnel mais les animateurs ne cachent pas la foi qui les anime, loin s'en faut. *« Nous ne parlons de Dieu que si on nous le demande. Cela dit, il n'y a guère que les chrétiens pour être gênés de parler de Dieu, les juifs et les musulmans en parlent très librement ! »* Ces mots de Christian Théry en disent long sur le respect humain à la française…

Parler d'amour et de sexualité, c'est aussi aborder le délicat problème de la régulation des naissances. Dans la pédagogie TeenSTAR, chaque femme doit apprendre à écouter ce que lui dit son corps pour vivre plus pleinement sa féminité, ce que permettent les méthodes naturelles. La contraception n'est abordée qu'en fin de parcours. *« Nous voulons d'abord parler de ce qui est beau sinon on se lamente toute l'année sur les misères du monde ! »*,

explique Christian Théry. Au terme de la formation, les jeunes filles se connaissent et peuvent mettre en balance les différents moyens qui sont à leur disposition. Les animateurs leur donnent tous les chiffres, les données scientifiques sur le stérilet, la pilule, etc., afin qu'elles choisissent en connaissance de cause.

Plus délicat encore, le problème de la pornographie, véritable fléau de notre société, qui va d'ailleurs de pair avec celui de la masturbation, très répandue elle aussi. *« C'est un problème délicat devant lequel les adultes doivent envisager le jeune dans son intégralité et non le dévisager ou le juger afin qu'il puisse avancer, passer à l'étape suivante »*, confie Christian Théry. Selon celui-ci : *« Le bébé est centré sur lui-même, il ne se distingue pas de sa mère. L'éducation doit l'aider à accepter l'altérité de la mère, du père, puis du reste de la famille et ainsi de suite. À l'adolescence, c'est comme si l'on recommençait à zéro car le changement hormonal bouleverse la psychologie de l'enfant qui devient adulte. L'autre attire mais on ne sait comment répondre à cet attrait. Alors on s'enferme dans sa bulle, on rêve la relation à l'autre plutôt qu'on la vit. C'est ce processus mental qui aboutit bien souvent à la masturbation. »*

Une société adulescente

Une analyse qui ne peut que faire penser aux mots de Tony Anatrella qui, pour qualifier une culture de la sexualité égoïste, parle de société adulescente.

Enfants et parents doivent être volontaires.

Si le sujet gêne dans les cours de récréation ou, au contraire, est abordé sans la moindre pudeur, les réactions pendant la formation sont très différentes, souvent merveilleuses. Au départ, les enfants ont peur d'avoir un cours d'éducation sexuelle ou de caté puis ils découvrent que c'est tout à fait autre chose. Deux entretiens individuels leur sont proposés au cours de la formation et les animateurs sont toujours heureusement surpris de voir que tous les jeunes choisissent de venir et font confiance aux adultes qui les entourent. Parfois les confidences sont lourdes, et un triste constat revient souvent. La plupart des premières expériences sexuelles sont faites sous l'emprise de l'alcool. Elles sont subies et donc la plupart du temps décevantes… Alors le jeune recommence pour tenter de combler cette frustration dans une illusion destructrice. La pulsion sexuelle occulte bien souvent la connaissance de l'autre au moment de l'adolescence, les jeunes sont dans la performance plus que dans la relation et Dieu sait combien les blessures peuvent être profondes et douloureuses.

Les parents, quant à eux, ne sont pas en reste et c'est l'une des nombreuses qualités de la pédagogie. Si l'enfant doit être volontaire pour suivre la formation, les parents doivent donner leur accord ou non après une présentation de TeenSTAR. *« Nous organisons une réunion d'information, ils peuvent poser leurs questions et voir combien il est simple et beau de parler de sexualité ! »*, poursuit Christian Théry, qui souligne par ailleurs que, paradoxalement, les plus gênés par un discours sur la sexualité sont justement les adultes qui se sentent plus facilement jugés, sensibles à un discours qui les renvoie à leur propre expérience et les oblige à se demander s'ils font ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants. Pour certains couples, la découverte de TeenSTAR est une véritable chance, elle leur propose une manière différente de vivre leur sexualité. ■



Les adultes aussi ont parfois besoin de retrouver des bases qu'ils n'ont peut-être jamais eu l'occasion d'apprendre. Ici une session de formation avec TeenSTAR en Autriche.

Pour aller plus loin

Centre d'Éducation pluridisciplinaire de la personnalité (C.E.P.P.)/TeenSTAR France, 86, rue Magenta, 92600 Asnières. Tél. : 06 15 78 02 75 – www.teenstar.fr
TeenSTAR offre aussi possibilité de suivre des sessions de formation pour adultes.

Président de Laissez-les-Vivre-S.O.S. Futures Mères et vice-président de S.O.S. Tout-Petits, le docteur Luc Perrel, nous parle de ces associations qui militent pour la vie.

Laissez-les-Vivre-S.O.S. Futures Mères : **Montrer l'avortement dans sa réalité**

Vous faites partie de plusieurs associations, quelles sont leurs spécificités ?

Docteur Luc Parrel : Je suis en premier lieu vice-président de S.O.S. Tout-Petit, association présidée par le docteur Xavier Dor et Président depuis trois ans de Laissez-les-Vivre-S.O.S. Futures Mères. L'action principale de S.O.S. Tout-Petits est la prière publique de réparation. Une offense est faite à Dieu par le pays entier et il faut la réparer non pas seulement dans les consciences mais publiquement. Cette idée du docteur Dor était tout à fait neuve à l'époque, en 1986, et c'est pourquoi je l'ai ralliée. Ce combat pour la vie a une portée eschatologique, d'où notre volonté d'offrir une prière à la fois d'intercession, de réparation et de témoignage. Bien évidemment, nous ne sommes jamais contre les trois victimes de l'avortement que sont l'enfant, la femme et l'avorteur, nous sommes contre l'acte lui-même. Par ailleurs, nous éditons et distribuons des tracts, notamment à la sortie des écoles car nous nous devons d'informer.



Pour le docteur Luc Perrel, la vie est sacrée d'abord parce qu'elle vient de Dieu. Pour militer en faveur de la vie, il faut la conviction, le courage et la sincérité.

Quelles sont les réactions des élèves ?

L'attitude générale est à l'indifférence mais il y a parfois quelques réactions intéressantes. Le docteur Dor insiste beaucoup sur le fait qu'il faut montrer l'avortement dans sa réalité, nous montrons donc des photos d'enfants avortés. Cette pratique est assez contestée par les autres mouvements pro-vie, moi-même je trouve que la question est délicate. En même temps, il est important de montrer ce qui est, dans un monde virtuel où l'on nie toute réalité !

Et qu'en est-il de Laissez-les-Vivre ?

Laissez-les-Vivre est d'abord la première association pro-vie, fondée en 1972, avant même la loi Veil. Nous avons d'abord une action sociale d'aide aux mères et à leur famille par le soutien téléphonique (nous tenons la ligne S.O.S. Futures Mères) et matériel. Nos donateurs sont généreux, autant dans les cotisations qu'ils versent que par le matériel pédiatrique qu'ils donnent. Ce traitement social de l'avortement est le seul que les évêques acceptent véritablement d'ailleurs. Ils refusent notre combat sur les principes, notre manière d'informer et de demander l'abrogation de la loi. En 1974, les évêques ne se sont pas opposés frontalement à l'avortement, ils ont seulement demandé, en contrepartie, l'objection de conscience pour les médecins. Cela dit, c'est déjà très important…

> Parler de la vie sans parler de son auteur est une imposture.



Le docteur Xavier Dor (au premier plan), Président de S.O.S. Tout-Petits, lors d'une manifestation, en septembre 2007.

Pourquoi garder deux associations différentes, ne faudrait-il pas unir les forces ?

Il y a énormément d'associations pro-vie et cette multiplicité n'est pas gênante tant que l'on est d'accord sur le fond. Nous faisons partie du collectif qui organise la marche pour la vie, il est important que nous puissions être ainsi réunis, même si c'est difficile. Il y a toujours quelque chose qui ne va pas : un drapeau en trop, un slogan trop dur, une image choquante… mais que voulez-vous ! Il faut relire saint Paul, tout est là. Il nous parle des dons différents qui seront donnés à chacun et c'est cette diversité pourtant officiellement clamée qu'il faut vivre véritablement !

Vos associations sont-elles confessionnelles ?

Non, elles sont ouvertes à tous. Cela dit, nous parlons de Dieu sans complexe. Parler de la vie sans parler de son auteur, en voulant le nier, est une imposture. C'est tout le drame des « cathos » mollassons qui entendent rallier les non-croyants en leur masquant une partie de la vérité. Mais le mouvement doit être inverse : ce n'est qu'en montrant toute la vérité que l'on peut rassembler. La vie est sacrée d'abord parce qu'elle vient de Dieu. Il est absurde, lorsque l'on est catholique, de vouloir défendre l'embryon au nom des droits de l'enfant. Et puis quoi encore !

Le combat pour la vie ne serait-il donc que l'apanage des croyants ?

Certainement pas, nous pouvons nous retrouver sur la loi naturelle. Je reçois depuis plusieurs années les dons de l'un de mes amis qui me dit à chaque fois que je ne raconte que des imbécillités mais que j'ai raison de défendre la vie. Il signe à chaque fois « l'athée pro-vie ». Cela dit, ces cas de figure sont assez rares car la foi donne des ailes et l'explication véritable de la dignité de la personne humaine.

Depuis des années que ces associations militent, il semble que les fruits portés soient bien rares !

Nous assistons à une vraie dégringolade, amorcée par la loi qui a légalisé la contraception. Elle existait de tout temps, les hommes ont toujours eu la faiblesse de vouloir la jouissance sans ses conséquences. Le drame a été la légalisation qui a gravé dans le marbre de notre loi la contraception et lui a donné une portée et une efficacité redoutables. Cela étant acquis, l'avortement n'était plus qu'un jeu d'enfant. Et aujourd'hui, nous en sommes aux débats sur la bioéthique, à l'eugénisme, à l'euthanasie…
Tout cela pourrait changer, encore faudrait-il que nous soyons soutenus par notre hiérarchie. Cela commence, péniblement, ici ou là…

Quelle doit être la principale qualité cultivée pour militer en faveur de la culture de vie ?

La conviction, le courage et la sincérité.

Cela fait trois !

Alors disons principalement la sincérité. Elle est la vertu essentielle dans un monde qui refuse la vérité.

Et le défaut à bannir absolument ?

Le conformisme, le respect humain qui sont la spécialité des catholiques ! ■

Pour aller plus loin

- *Laissez-les-Vivre-S.O.S. Futures Mères, B.P. 111, 75463 Paris Cedex 10. Tél. : 01 48 78 21 64. Ligne d'écoute : 0800 868 838 ou 01 42 85 14 70 – www.laissezlesvivre.free.fr*
- *S.O.S. Tout-Petits, 11, rue Tronchet, 75008 Paris. Tél. : 01 47 83 97 42 – www.sos-tout-petits.org*

Quelques bonnes

Sensibilisation, formation, visibilité dans la sphère publique

• **Associations Familiales Catholiques (AFC)**

Les AFC regroupent plusieurs milliers de familles sur toute la France pour valoriser la famille et avoir un poids auprès des décideurs sociaux et économiques.
28, place Saint-Georges, 75009 Paris. Tél. : 01 48 78 81 61 – www.afc-france.org

• **Alliance pour les Droits de la Vie (ADV)**

L'ADV est sur tous les fronts : écoute, information, dialogue avec les députés, pour promouvoir le respect de son commencement à son terme naturel.
BP 10267, 75424 Paris Cedex 09. Tel. : 01 45 23 08 29 – www.adv.org

• **Comité pour sauver l'enfant à naître (CSEN)**

Pour faire inscrire dans la Constitution le droit de tout homme à la vie de sa conception à sa mort naturelle.
BP 5, 94121 Fontenay-sous-Bois Cedex. Tél. : 01 48 76 79 69 – www.csen.info

• **Choisir la vie**

Association non-confessionnelle soutenant toute initiative en faveur de la vie. Elle soutient les femmes en détresse et informe sur la réalité de l'avortement. Choisir la vie tient la ligne d'écoute « SOS Femmes enceintes ».
6, square du Trocadéro, 75116 Paris. Tél. : 01 45 53 56 80 – choisirlavie@choisirlavie.org – www.choisirlavie.fr

• **Les Jeunes Témoins de la Vie Humaine (JTVH)**

Présents dans toute la France et regroupés par régions, les Jeunes Témoins de la Vie Humaine rassemblent tous les lycéens et étudiants chrétiens qui veulent soutenir la vie autour de trois piliers que sont l'action, la formation et la prière.
webmaster@jtvh.fr – www.jtvh.fr

• **Laissez-les-Vivre – S.O.S. Futures Mères**

L'une des premières associations pro-vie, « Laissez-Les-Vivre » est reconnue d'utilité publique. Présidée par le Dr Luc Perrel, elle informe, milite en faveur de la vie et soutient les femmes enceintes par une ligne d'écoute nationale (01 42 85 14 70 ou 0800 868 838).
B.P. 111, 75463 Paris Cedex 10. Tél. : 01 48 78 21 64 – www.laissezlesvivre.free.fr

• **En marche pour la vie**



Ce collectif, anciennement nommé « Trente ans ça suffit », réunit depuis 2005 toutes les associations pro-vie désireuses d'unir leurs forces. Le collectif est à l'initiative de la marche pour la vie qui a lieu depuis maintenant sept ans.
AOCPA Choisir la vie – Collectif « En marche pour la vie », 6, square du Trocadéro, 75116 Paris. Tél. : 01 45 53 56 80 – www.enmarchepourlavie.fr

• **S.O.S. Tout-Petits**

Présidée par le Dr Xavier Dor, l'association milite depuis 1986 par des prières devant les avortoirs, la distribution de médailles miraculeuses aux mères en détresse, des manifestations dans les rues.
11, rue Tronchet, 75008 Paris. Tél. : 01 47 83 97 42 – www.sos-tout-petits.org

• **Étudiants pro-Vie**



L'association regroupe plus de 5 000 jeunes répartis sur toute la France pour proclamer que la vie est le premier droit de tout homme par la formation et l'action.
contact@etudiantsprovie.com – www.etudiantsprovie.com

• **ProVie France**

Contre l'enseignement de la culture de mort, telle est la ligne directrice de cette association fondée et dirigée par Philippe Isnard, professeur révoqué par l'Éducation nationale après avoir montré à ses élèves une vidéo montrant la réalité de l'avortement.
BP 239, 04102 Manosque Cedex. Tél. : 06 64 84 51 39 – www.proviefrance.blogvie.com

• **Renaissance Catholique**

Renaissance Catholique est un mouvement de laïcs, attaché aux valeurs traditionnelles, qui agit pour la défense de la vie et de la famille et œuvre pour la restauration des valeurs chrétiennes dans la société française. Le mouvement organise depuis 1991 une marche de prière pour la vie chaque année dans les rues de Paris.
89, rue Pierre Brossolette, 92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. : 01 46 62 97 04 – www.renaissancecatholique.org

• **Collectif pour l'enfant**

Il a pour objectif de sensibiliser l'opinion sur les droits de l'enfant, prévenir des dangers de l'homoparentalité, et fournir les arguments nécessaires à la défense de la famille auprès des parents, de la communauté éducative et scientifique, des responsables et des membres de la société civile dans plus de 71 associations réparties dans toute la France.
collectifpourlenfant@yahoo.fr – www.collectifpourlenfant.fr

• **ACIM**

Association catholique des infirmières, médecins et professionnels de santé (loi 1901), ouverte à tous les professionnels de santé attachés à la loi naturelle et à la tradition catholique, telles qu'elles sont définies par le magistère de l'Église catholique
18, Villa Rachaert, 92390 Villeneuve-la-Garenne – www.acimps.org

adresses pour la vie

• **Trêve de Dieu**
L'association a pour vocation d'éveiller les consciences, de dénoncer et s'opposer à toute politique eugéniste.
BP 167, 92805 Puteaux Cedex – trdd@trdd.org – www.trdd.org

Information

• **Gènéthique**
Tenu par l'Institut Jérôme Lejeune, ce site offre toute l'actualité bioéthique par une synthèse de presse quotidienne et des explications extrêmement claires et détaillées.
www.genethique.org

• **TransVIE**
Portail d'information et de documentation sur l'avortement en France et dans le monde.
www.transvie.com

• **Les Amis de la Vie**
Ce site, animé par Mgr Michel Schooyans, philosophe et théologien, entend donner des réponses aux problèmes posés par l'explosion démographique, la nouvelle éthique médicale, la fin de vie et autres problématiques actuelles liées de près ou de loin au respect de la vie.
http://perso.infonie.be/le.feu

Écoute

Les lignes d'écoute anonymes et gratuites pour les femmes ayant subi ou se posant la question de l'IVG et un site d'information sur l'avortement et ses conséquences.
Ces associations veulent aider les jeunes femmes à poser leur choix en connaissance de cause, conscientes de leurs droits, des aides financières possibles si elles gardent l'enfant, et du traumatisme lié à l'avortement.

• **Mère de miséricorde**
27, rue Sainte-Philomène, 31400 Toulouse. Tél. : 05 61 53 70 27 – mmfrance-secretariat@orange.fr – www.mere-de-misericorde-france.org

• **S.O.S. Femmes enceintes**
Ligne d'écoute tenue par l'association « Choisir la vie ».
Tél. : 01 46 97 76 81 – ecoute@sosfemmesenceintes.fr – www.sosfemmesenceintes.fr

• **AGAPA**
42, rue Saint Lambert, 75015 Paris. Tél. : 01 40 45 06 36 – contact@agapa.fr – www.agapa.fr

• **S.O.S. Mamans – UNEC**
BP 70114, 95210 Saint-Gratien. Tél./Fax : 01 34 12 02 68 – unec@wanadoo.fr

• **S.O.S. IVG**
www.ivg.net

Prière

• **Rosaires pour la vie**
Tous les premiers samedis de chaque mois, des chrétiens se réunissent à la suite d'initiatives locales un peu partout en France pour prier le rosaire pour la vie.
CNFC – Confédération nationale des familles catholiques, Sanctuaire Saint-Joseph du Saint-Sauveur, 26600 Chantemerle-les-Blés. Tél. : 04 75 07 92 54 – www.rosairepourlavie.org

• **Les Pèlerins de l'Évangile de la vie**
Fraternité laïque attachée à la Congrégation des Petites Sœurs des Maternités Catholiques, les Pèlerins de l'Évangile de la vie sont groupés par région et s'engagent à une vie de prière en faveur de la vie.
www.pelerins-evangiledelavie.fr

• **Fraternité de Prière l'Évangile de la Vie**
Fondée par l'abbé Lelièvre en 1995, la Fraternité de prière L'Évangile de la Vie veut éveiller les consciences à l'urgence du respect de la vie et s'engage à la prière quotidienne au service du respect de l'enfant à naître.
Famille missionnaire, L'Évangile de la Vie, 32, cours de la République, 84500 Bollène – www.evangeliumvitae.org

• **Les Pèlerins Pour la Vie (PPV)**
Le but des Pèlerins Pour la Vie est un engagement en faveur du respect de la vie humaine, à l'exemple de Mère Teresa, par la prière, la formation, le service auprès des plus pauvres et un pèlerinage annuel.
www.pelerinspourlavie.hautetfort.com

Accueil et soins

• **Magnificat Accueillir la vie**
Magnificat Accueillir la Vie accueille des futures mères désemparées par leur grossesse et ne sachant où aller. Il ne s'agit pas d'un foyer mais d'une maison familiale où chaque maman est responsable d'elle-même et participe à la vie de la maison.
11, avenue des Martyrs, 37240 Ligueil. Tél. : 02 47 59 63 07 – www.magnificat.asso.fr

• **La Maison de Tom Pouce**
L'établissement accueille toutes les jeunes femmes en difficulté avant et après un accouchement, les accompagne sur le plan psychologique autant que matériel et les aide à se réinsérer dans un cadre familial.
BP 90, 77253 Brie-Comte-Robert Cedex. Tél. : 06 19 82 71 10 – contact@lamaisondetompouce.fr – www.lamaisondetompouce.fr

• **Maisons Bethléem**
L'association, portée par des bénévoles, soutient les jeunes mamans en difficulté, les écoute, les conseille et peut mettre

Suite page 52 ➤➤➤

➤➤➤ *Suite de la page 51*

à leur disposition un logement le temps de retrouver une vie apaisée et un emploi.
25, rue de la Glacière, 83000 Toulon. Tél. : 04 94 24 97 10 – maisonsbethleem@gmail.com

• **Foyer El Paso**
Les Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, en collaboration avec une équipe de professionnels, accueillent depuis 2009 les mères en difficulté.
121, boulevard Bineau, 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél. : 01 47 47 97 60 – foyerelpaso@yahoo.fr

• **Maison Amado (Vaucluse)**
L'association accueille, y compris dans l'urgence, des femmes enceintes majeures en difficulté. Elle dispose, à Carpentras, de trois appartements et d'un bureau pour permettre aux futures mères de préparer l'arrivée du bébé dans un climat de paix, de sécurité et de confiance.
(L'adresse n'est pas donnée pour des raisons de sécurité.)
Tel. : 04 90 60 28 94 – maison-amado@wanadoo.fr – www.maison-amado.org

• **Le Bercail**
La maison accueille toutes les femmes en difficulté et leur jeune enfant.
BP 30046, 28001 Chartres Cedex. Tél. : 06 30 82 90 16 – contact@lebercail28.com – www.lebercail28.com

• **Les Maternités Catholiques**
Tenues par les Petites Sœurs des Maternités catholiques, ces maternités sont les rares établissements en France à dispenser des soins dans le respect absolu de la vie et de l'enseignement de l'Église. Elles sont implantées à Paris, Aix-en-Provence et Bourgoin-Jallieu.
Maison généralice, 262, route de Sérézin, BP 9, Nivolas-Vermelle, 38312 Bourgoin-Jallieu. Tél. : 04 74 27 95 33 – www.maternites-catholiques.fr

• **Emmanuel S.O.S. Adoption**

Organisme autorisé d'adoption depuis 1975, l'association recueille tous les enfants handicapés de moins de trois ans pour leur trouver une famille adoptive.
Montjoie, 49150 Clefs. Tél. : 02 41 82 80 62 – alingrin.timothee@orange.fr – www.emmanuel-sos-adoption.com

• **Office Chrétien des Personnes Handicapées**
L'OCH accueille et soutient toutes les personnes atteintes de handicap et leur entourage. Il favorise toute initiative susceptible de contribuer à l'insertion familiale, sociale et ecclésiale des personnes malades ou handicapées, quels que soient leur handicap ou leurs difficultés et puise son inspiration dans la foi chrétienne.
90, avenue de Suffren, 75738 Paris Cedex 15. Tél. : 01 53 69 44 30 – www.och.asso.fr

• **S.O.S. Mamans Bébés**
L'association œuvre pour subvenir aux besoins matériels des mères n'ayant pas les moyens d'offrir le minimum vital à leurs enfants.
Maison des Associations, 9, rue Louis Braille, 06400 Cannes. Tél. : 04 93 68 07 97 – www.sosmamansbebes.com

Planification naturelle et sexualité responsable

• **CLER Amour et Famille**
L'association, reconnue d'utilité publique, œuvre dans des activités de conseil conjugal et familial, d'éducation affective et sexuelle, d'animation d'équipes de couples, de jeunes ou de groupes de parole, et autour de l'expertise sur les méthodes de planification naturelle dans la fidélité à l'enseignement de l'Église.
65, boulevard de Clichy, 75009 Paris. Tél. : 01 48 74 87 60 – cler@cler.net – www.cler.net

• **Billings France**

Connaître et maîtriser sa fécondité par une méthode naturelle et efficace, conforme à l'enseignement de l'Église. Des formateurs dans toutes les régions de France enseignent la méthode aux couples qui le désirent. Leurs coordonnées sont disponibles sur le site.
Centre Billings France, Allée du Bois-Périneau, 78120 Rambouillet. postmaster@methode-billings.com – www.methode-billings.com

• **TeenSTAR**
L'association propose aux jeunes une formation pour une sexualité adulte et responsable.
C. E. P. P. (Centre d'Éducation Pluridisciplinaire de la Personnalité) – TennSTAR France, 86, rue Magenta, 92600 Asnières. Tél. : 06 15 78 02 75 – www.teenstar.fr

• **Leche League**
La *Leche League* promeut et forme à l'allaitement maternel. Persuadées que l'allaitement est un moyen privilégié pour satisfaire les besoins du bébé et créer avec lui les premiers liens affectifs, des conseillères sont disponibles partout en France pour aider les femmes qui le désirent.
www.lllfrance.org

Recherche et soins

• **Institut Jérôme Lejeune**

Fondé par celui qui découvrit la trisomie 21, l'Institut Jérôme Lejeune est aujourd'hui l'un des premiers centres de recherche en France et dans le monde pour soigner cette maladie génétique. L'Institut accueille aussi les enfants trisomiques ou atteints d'autres déficiences intellectuelles d'origine génétique pour leur suivi médical et l'accompagnement des parents.
37, rue des Volontaires, 75015 Paris. Tél. : 01 56 58 63 00 – www.institutlejeune.org

Nota bene : Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive.

Généalogie d'un massacre

• 31 juillet 1920 :
Loi interdisant l'avortement et la contraception.
• Promulgation du « code de la famille » en 1939.
Les médecins pratiquant l'avortement, ainsi que les femmes qui avortent peuvent être condamnés. Il y aura plus de 15 000 condamnations jusqu'à ce que l'avortement soit autorisé.
• 1942 :« Crime contre l'État ».
Toute personne pratiquant l'avortement peut être condamnée à mort.
• 1948 : « Déclaration universelle des droits de l'Homme ».
Il est dit que « tout individu a droit à la vie »*.*

• Années 1950 :
L'avortement thérapeutique est autorisé (1955).
Fondation du Mouvement français pour le Planning familial (MFPF) [1956].
• 28 décembre 1967 : Loi Neuwirth.
La fabrication et l'importation de contraceptifs sont autorisées, exclusivement en pharmacie.

• 25 juillet 1968 : « Humanæ Vitæ ».
Encyclique du pape Paul VI, qui réaffirme le refus de l'Église catholique à propos des méthodes de contraception non naturelles.
• Décembre 1970 : *« Laissez-les-Vivre ».*
Association créée entre autres par le docteur Jérôme Lejeune ; c'est le début de nombreuses actions contre l'avortement.

• Année 1970 : Loi Peyret.
Élargissement des conditions de l'avortement thérapeutique. Si la maman est en danger, s'il y a viol, ou si l'enfant a une anomalie grave, l'avortement est autorisé.
• 5 avril 1971 : article dans *Le Nouvel Observateur.*
Le « Manifeste des 343 salopes » rassemble les signatures de célébrités dont Simone de Beauvoir, ayant avorté et le revendiquant.
• Juillet 1971 : « Choisir ».
Association créée par l'avocate Gisèle Halimi et Simone de Beauvoir. Elles luttent pour l'abrogation de la loi de 1920 qui fait de l'avortement un crime.

• Année 1973 : « Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception » (MLAC).
Regroupement des militants du Planning familial, du Mouvement de Libération des femmes (MLF) et du Groupe Information Santé (GIS).

• 15 novembre 1974 :
L'assemblée de l'épiscopat français se prononce sur l'avortement, sans exprimer d'opposition claire. Simone Veil dira même : « Il est vrai qu'à cette époque, l'Église de France était très ouverte »*.*

• 4 décembre 1974 : élargissement de la Loi Neuwirth.
Libéralisation de la contraception et élargissement de la loi de 1967 (ex : remboursement de la contraception pour la Sécurité sociale ; les mineures n'ont plus besoin d'autorisation parentale pour l'achat de contraceptifs).
• Du 13 novembre au 20 décembre 1974 : débat sur le projet de loi sur l'IVG.
Le 20 décembre 1974, l'Assemblée nationale et le Sénat autorisent l'IVG dans un délai de 10 semaines. Cette loi s'efforce de limiter l'IVG à des cas de nécessités importantes, et veut empêcher que cela devienne un moyen de régulation des naissances.
• 17 janvier 1975 : Loi Veil.
Autorisation de l'IVG dans tous les cas. Mise en place pour 5 ans. Le 31 décembre 1979, la « Loi Veil » est rendue définitive.
• 18 novembre 1981 : 1re campagne « Pouvoir choisir ».
Pour faire connaître la contraception. Annulation de cette campagne le 9 décembre 1981.

• Année 1981 :
Vives réactions à la campagne « Pouvoir choisir ». Des associations familiales et des personnalités religieuses lancent un appel à l'abrogation de cette campagne.
• 30 octobre 1982 : *« L'avenir d'un peuple ».*
Déclaration adoptée, à Lourdes, par l'épiscopat français, qui condamne l'avortement et son remboursement.

Suite page 54 ➤➤➤

➤➤➤ *Suite de la page 53*

• **31 décembre 1982 :** Loi Roudy.
Loi qui permet le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale.
• **28 décembre 1988 :**
Arrêt légalisant la distribution de la pilule RU 486.

• **Octobre 1990 :** création de la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC).
La pilule RU 486, technique médicamenteuse de l'IVG, est autorisée en milieu hospitalier.
• **21 décembre 1990 :**
Décision du Conseil d'État estimant que la loi autorisant l'IVG n'est pas contraire à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.
• **18 janvier 1991 :**
La publicité pour les préservatifs et la contraception est autorisée.
• **Janvier 1993 :** Loi Neiertz.
Loi qui crée le délit d'entrave à l'IVG.
• **21 décembre 1993 :**
Le tribunal correctionnel de Bordeaux prononce des peines d'emprisonnements contre les membres d'un commando anti-IVG.
• **29 juillet 1994 :** Loi « Diagnostic Prénatal » (DPN).
On autorise le dépistage des maladies ou malformations du fœtus dans l'utérus de la mère. Avec la Loi DPN, la trisomie 21 est devenue une maladie mortelle : 95 % des « fœtus » dépistés sont avortés.

• 25 mars 1995 : « Evangelium vitæ ».
Encyclique du bienheureux pape Jean-Paul II qui condamne les législations sur l'avortement et sur l'euthanasie et les États « tyrans » qui légalisent ces pratiques « violant le droit à la vie ».
• 30 juin 2000 :
Arrêt du Conseil d'État annulant une circulaire autorisant les infirmières à délivrer la « pilule du lendemain » aux mineures.

• **13 septembre 2000 :** Loi sur la contraception d'urgence.
L'Assemblée nationale propose de faciliter l'accès aux contraceptifs d'urgence (« pilule du lendemain »), qui sont en réalité potentiellement abortifs, surtout aux mineures. La loi est adoptée.

• **Mars 2001 :**
Les infirmières scolaires peuvent délivrer la pilule aux collégiennes et aux lycéennes.
• **4 juillet 2001 :** Loi Aubry.
Elle repousse de 10 à 12 semaines le délai légal pour avorter ; suppression de l'autorisation parentale pour les mineures ; autorisation de publicités pour l'avortement.
• **Juillet 2004 :**
L'IVG médicamenteuse est autorisée chez les gynécologues et certains médecins généralistes pour les grossesses inférieures à 5 semaines.
• **Mai 2009 :**
Le Planning familial peut prescrire des IVG médicamenteuses.

• Samedi 27 novembre 2010 : *« veillée de prière pour la vie naissante ».*
Le Pape Benoît XVI demande que les paroisses organisent une veillée pour « la vie naissance » le jour de l'entrée en Avent.

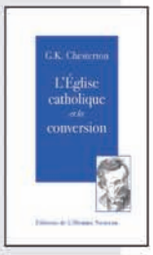
• **Février 2011 :**
Le Pass' contraception est disponible dans certains lycées d'Île-de-France. ■

Clémence Kaufer

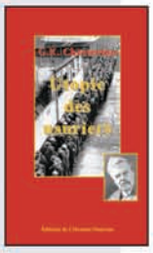
Définitions

– Avortement médicamenteux : *interrompre la grossesse, puis provoquer des contractions pour expulser l'embryon. L'avortement médicamenteux ne peut être réalisé hors établissement hospitalier au-delà de la fin de la 5e semaine de grossesse.*
– IVG ou avortement : *interruption volontaire de la grossesse avant que le fœtus ait atteint l'âge de 12 semaines.*
– Pilule du lendemain : *la pilule du lendemain est une méthode de « contraception d'urgence ». C'est une méthode occasionnelle contraceptive et potentiellement abortive.*
– IMG ou avortement thérapeutique : *interruption médicale de la grossesse à n'importe quelle époque de la grossesse. « Art. 162-12. L'interruption volontaire d'une grossesse peut, à toute époque, être pratiquée si deux médecins attestent, après examen et discussion, que la poursuite de la grossesse met en péril grave la santé de la femme ou qu'il existe une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic. »*

Des livres catholiques de référence



G. K. Chesterton
L'Eglise catholique et la conversion
Quelles sont les raisons qui poussent des personnes si différentes à devenir catholiques ? La réponse percutante du grand écrivain anglais.
178 p., 13 €



G. K. Chesterton
Utopie des usuriers
Chesterton exprime sa colère face à une société aux mains des puissances de l'argent. Tout en conservant son humour pour pourfendre les fauteurs de scandales, les puissants du moment.
192 p., 19 €



G. K. Chesterton
Plaidoyer pour une propriété anticapitaliste
L'un des principaux ouvrages de réflexion politique du grand écrivain britannique : contre le totalitarisme collectiviste et le chaos d'un capitalisme de privilégiés.
240 p., 22 €



William Cavanaugh
Migrations du sacré
La garde du sacré a été transférée de l'Eglise à l'Etat. Un brillant décryptage théologique de la politique moderne et du rôle renouvelé de l'Eglise dans la perpective des deux cités de saint Augustin.
256 p., 25 €



William Cavanaugh
Le Mythe de la violence religieuse
C'est une idée dominante : la religion promeut la violence car elle est absolutiste, source de divisions et irrationnelle. Mais peut-on séparer la violence « religieuse » de la violence « séculière » ? Un essai magistral. 384 p., 29 €



William Cavanaugh
Etre consommé
Exemples concrets à l'appui, William Cavanaugh décrypte brillamment les notions clé de l'économie moderne et développe une vision de la vie quotidienne en faisant appel aux ressources chrétiennes. Un essai remarqué. - 168 p., 19 €



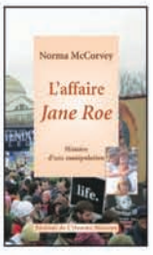
Judith Cabaud
En route vers l'infini *Musique et foi*
La musique possède une valeur spirituelle, comme le montre ce panorama inspiré des grands compositeurs.
272 p., 19 €



Abbé Claude Barthe
La Messe à l'endroit
Des propositions concrètes afin de faire avancer la « réforme de la réforme » liturgique souhaitée par Benoît XVI.
102 p., 9 €



Joseph Pearce
Small is* toujours *beautiful
Face à l'idolâtrie du gigantisme et du globalisme, un disciple de Schumacher (Small is beautiful, 1973) démontre la pertinence pour le XXIe siècle d'une autre économie, « à l'échelle de la famille ». 372 p., 29 €



Norma McCorvey
L'affaire Jane Roe
Comment la femme qui fut l'emblème de l'avortement aux États-Unis y est-elle devenue la plus célèbre icône du combat pour la vie ? Un récit poignant, mais réconfortant.
368 p., 24 €



Hugues Kéraly
La véritable histoire des Cristeros
Préface du cardinal Medina Estevez, préfet émérite de la Congrégation pour le culte divin.
De 1926 à 1929, le peuple mexicain, privé de sacrements et du droit de culte, prend les armes pour défendre les droits du Christ-Roi. 224 p., 20 €



Robert Hugh Benson
Les confessions d'un converti
Le cheminement spirituel vers le catholicisme du fils du Primat anglican.
Surprenant !
260 p., 15 €



Susan Brinkman
Kinsey le corrupteur
Une étude inédite (première et seule disponible en France) sur Alfred Kinsey, père de la révolution sexuelle, mais surtout charlatan, raciste et antichrétien.
110 p., 15 €



Philippe Maxence
Guide des écoles catholiques pas comme les autres
Préface du Père Yannik Bonnet
En format poche, ce guide pratique présente un répertoire d'établissements, depuis la maternelle jusqu'à l'université. 200 p., 18 €

Offre découverte

L'homme nouveau
10 rue Rosenwald
75015 Paris
01 53 68 99 77
www.hommenouveau.fr

❒ Mme ❒ Mlle ❒ M ❒ P
Nom Prénom
Adresse
.....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville
Tél Courriel

Je profite de l'offre Découverte à L'homme nouveau

(Offre réservée à un premier abonnement)

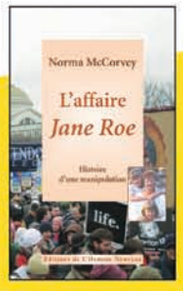
6 mois d'abonnement soit...

11 numéros du journal

2 Hors série



Votre cadeau
le livre-événement *L'Affaire Jane Roe*



Hier elle était l'emblème de l'avortement aux Etats-Unis. Aujourd'hui, elle est le porte-drapeau du combat pour la vie.
De la manipulation à la conversion : découvrez le livre qui a bouleversé l'Amérique!

Pour vous = 50 euros seulement au lieu de 78 euros soit 36% de réduction, 28 euros d'économie

1 Je m'abonne pour 6 mois	Quantité	Prix	Total
L'Homme Nouveau pour 50 euros au lieu de 78 euros		**50 euros**	
2 Je commande des livres (Titre - voir au dos)		TOTAL ABONNEMENT	

Frais de port offerts !

TOTAL LIVRES

TOTAL ABONNEMENT + LIVRES

Pour s'abonner/commander : Retournez ce bulletin à : L'Homme Nouveau
10 rue Rosenwald - 75015 PARIS ou sur www.hommenouveau.fr (paiement sécurisé)

Je règle par :
❒ Chèque à l'ordre de **L'Homme Nouveau**
❒ Par carte bancaire n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
Expire fin : |_|_| |_|_|
Trois derniers chiffres au dos de la carte : |_|_|_|

Date et signature :

HS-3

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Ces données peuvent être transmises sauf asauf opposition formulée par écrit.